

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

AVRIL 1758.



A LUXEMBOURG;  
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant  
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

---

M. D C C. LVIII.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &  
Approbation des Commissaires & Examineurs.*

## AVIS AU PUBLIC:

**C**E Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres; Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie; 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8<sup>o</sup> nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée; qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF  
DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

AVRIL 1758.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant ce qui s'est passé de plus consi-  
derable en ALLEMAGNE de-  
puis le mois dernier.*

**R**ATISBONNE. Il est toujours ques-  
tion des affaires de l'infortunée Saxe  
auprès de la Diette. Le Baron de Pö-  
nickau, Ministre du Roi de Pologne  
Electeur de Saxe, y remit encore au  
mois de Fevrier dernier, un Mémoire  
fort ample servant à réfuter celui que le Baron  
de Plötho, Ministre du Roi de Prusse Electeur

de Brandebourg, y a remis le premier de Décembre de l'année dernière. Dans ce Mémoire on observe d'abord, que les faits qui regardent la *Saxe*, & les hostilités qui y ont été commises, sont trop graves pour pouvoir être colorés par des tournures où l'art supplée à la vérité; qu'on ne réussira pas mieux à vouloir étouffer les justes griefs & les plaintes de cet Electorat, par des comparaisons peu justes tirées de la conduite des François & des Suédois dans l'Empire. On y appuye sur le dessein formé de ruiner totalement la *Saxe*, par le dépeuplement de ce Pays, dont les principales ressources sont l'Agriculture, les Manufactures & le Commerce. On y démontre, que le Pays a fait une perte réelle de plus de trente mille hommes, indépendamment des livraisons de recrues & d'enrollemens forcés.

*Actes au  
sujet d'un  
Traître.*

C'est là la substance du Mémoire de Mr. de Ponickau. Ce Ministre met en même-tems sous les yeux de la Diette, le précis des dépositions faites par le Traître qui a été découvert à *Varsovie*, où il étoit employé à communiquer les secrets & les mystères d'Etat, à la connoissance desquels il étoit parvenu par le moyen de fausses-clefs & de passe-partouts qu'on lui avoit procurés pour ouvrir le Cabinet de *Dresde*, ainsi qu'il paroît par les Actes & les aveux de son complice. Comme cette matière fait beaucoup de bruit, nous croyons devoir rapporter ce qui en paroît, & les actes mêmes, quoique les nouvelles publiques les aient déjà rapportés. Nos Journaux doivent servir à l'Histoire du tems. Voici par conséquent ces Actes tirés du Protocolle,

*Premier*

Premier Extrait du Protocolle.

A Varsovie le 25. Septembre 1757.

**F**rederic - Guillaume Menzel, âgé de 38 ans, fils aîné du Conseiller de Cour & Référendaire - Privé Menzel, mort depuis quelques années, au service du Roi, & lui-même Chanceliste ou Copiste du Cabinet, place qu'il occupoit depuis 17 ans, & pour laquelle il a aussi prêté le serment ordinaire, ayant été interrogé par ordre sur les motifs de son arrêt, en présence de Mr. de Saul, Conseiller - Privé de Légation; de Mr. Ferber, Conseiller de Cour, & du soussigné, a reconnu pour sa propre écriture, les deux Billets qui lui ont été produits, contenant des avis qu'il communiquoit au Secrétaire Prussien Benoît, résidant à Varsovie, & il s'est de plus avoué coupable des points suivans:

Qu'il s'est servi, tant à Dresde qu'ici, de son beau-frère l'Orfèvre Erfureh, qui a aussi été arrêté, & lequel servoit à porter aux Secrétaires Prussiens Plesmann & Benoît, les Pièces & Dépêches qu'il leur communiquoit du Cabinet-Privé, & en particulier du département des affaires étrangères:

Que pour cette communication, il avoit reçu depuis l'année 1752, de l'Envoyé de Prusse Malzahn & des Secrétaires Plesmann & Benoît, en différens tems, la somme totale de trois mille écus, argent comptant:

Qu'il avoit été séduit à commettre cette trahison, par un nommé Lhenitz, demeurant ci-devant à Dresde, à qui il devoit cent écus, & lequel le pressoit si fort pour le payement de cette dette, que lui ayant représenté son impuissance,

celui-ci lui avoit fait entendre, qu'il lui fourniroit un moyen sûr d'avoir de l'argent, & que l'ayant conduit au Secrétaire Hecht, qui l'avoit introduit tout de suite chez l'Envoyé de Malzahn, ce dernier lui avoit donné cent écus, en le priant de lui communiquer, de tems en tems, quelque chose de nouveau de la Chancellerie du Cabinet :

Qu'il avoit été long-tems sans pouvoir l'effectuer, parce que le Sr. de Malzahn ne vouloit que des pièces du département des affaires étrangères, & nommément la Correspondance avec les deux Cours Impériales; que comme ces papiers étoient enfermés dans des Armoires, & que la Cour se trouvoit alors en Pologne, il s'étoit passé plusieurs mois avant qu'il pût rien communiquer au Ministre de Prusse, jusqu'à ce qu'enfin au mois de Décembre 1752, le Secrétaire Plesmann lui avoit remis un gros troussseau de clefs, comme envoyées de Poitzdam, par le Conseiller-Privé Eichel, pour essayer si parmi ces clefs il ne s'en trouveroit pas une qui ouvrit les Armoires du département des affaires étrangères :

Que comme aucune de ces clefs ne s'étoit trouvée propre à cet usage il les avoit rendues, en marquant cependant sur une, ce qu'il y avoit à changer pour la rendre propre à être employée dans la serrure de ces Armoires.

Qu'au bout de trois semaines Plesmann lui ayant remis un autre troussseau de clefs, parmi lesquelles il s'en étoit enfin trouvé une qui ouvroit les Armoires, il avoit communiqué à Plesmann, chaque fois sur sa demande, l'essentiel des Dépêches de Petersbourg, & celles de Vienne à Benoit à Varsovie; ce qui s'étoit passé

il

*des Princes &c. Avril 1758. 243*

*il y a trois ans, & qu'il l'avoit fait à trois ou quatre fois, en particulier le Dimanche & le Jeudi, jours auxquels il n'y avoit pas beaucoup à travailler, & à l'heure de midi, qu'il ne se trouvoit personne dans la Chancellerie.*

*Que cette communication des Dépêches avoit commencé à la Foire du Carnaval en 1752, n'ayant reçu qu'alors le second trousseau de clefs des mains de Plesmann, & qu'il avoit aussi été obligé de communiquer quelquesfois les Dépêches Françaises; que lorsqu'il donnoit à Plesmann une Dépêche originale, elle lui étoit renduë bientôt après, pour la remettre à sa place, & que pendant le séjour de la Cour à Varsovie, il avoit communiqué à Benoit la plupart des Lettres Circulaires, lorsqu'il y trouvoit quelque chose de remarquable, & de tems-en-tems les Dépêches de Mr. de Ponickau à Ratisbonne, & que depuis que la Cour avoit été à Varsovie dans ces derniers tems, il avoit reçu de Benoit quelques centaines d'écus, en différens termes, &c.*

*Le second Prisonnier, nommé Jean-Benjamin Erfurth, Orfèvre de profession, âgé de 32 ans & beau-frère du prisonnier Menzel, ayant aussi été interrogé, a avoué ce qui suit.*

*Que Menzel s'étoit servi de lui pendant un an à Dresde, & qu'il avoit remis plusieurs fois des papiers cachetés au Secrétaire de Prusse Plesmann, ou le plus souvent à son Domestique: Qu'à Varsovie, il avoit dû porter des Dépêches pareillement à Benoit, & les lui remettre en main propre; mais qu'ensuite il les avoit données à certains paysans Prussiens qui se tenoient chez ce Secrétaire, & qui se relevoient les uns les autres.*

*Qu'hier*

Qu'hier à midi, c'est-à-dire, le 24. Septembre 1757, il avoit reçu de Menzel un petit paquet cacheté pour le porter à un Paysan Prussien, qui devoit le remettre au Secrétaire de Prusse; mais que sur ces entrefaites, il avoit été arrêté par un Bas Officier, en sortant du Palais Royal; qu'il avoit d'abord voulu racher ce paquet dans le gousset de sa Culotte. & qu'il avoit nié qu'il eût sur lui aucuns papiers.

Signé: Jean Chrétien Götze, Conseiller de Guerre & Auditeur L. Général.

*Second Extrait du Protocolle.*

*A Varsovie le 26. Septembre 1757.*

Le Prisonnier Menzel de nouveau interrogé, & déclaré ce qui suit, savoir:

Que le Secrétaire Plesmann n'est jamais venu lui même dans la Chancellerie du Cabinet à Dretce: si ce n'est lorsque les Prussiens enleverent de force les papiers, à quoi il avoit été présent: Que l'année dernière, avant de partir pour la Pologne, lui prisonnier avoit rendu la clef dont il s'étoit servi, à Plesmann, qui lui avoit donné d'autres passe-partouts pour les employer ici à Varsovie: au même usage; mais qu'après son arrivée il avoit remis ces clefs, en présence d'Erfurth, au Secrétaire Benoit, en lui disant, qu'elles lui étoient inutiles, & qu'il ne pouvoit pas, comme il avoit fait auparavant, se procurer ici l'accès des Archives, &c.

Il a déclaré de plus; Que l'Envoyé de Prusse Mr. de Ma'zahn lui avoit fait d'abord, de son propre mouvement, la proposition concernant l'usage des clefs, & que Plesmann, en lui donnant les premières lui avoit dit en propres termes, que l'Envoyé lui faisoit remettre les clefs,

*des Princes &c. Avril 1758. 245*  
*Et y joignoit 50 écus, qui lui avoient été payés*  
*en même-tems, &c.*

Actum ut suprâ.

Jean-Chrétien Götze, Conseiller de Guerre &  
Auditeur L. Général.

On ne peut cependant se dispenser de terminer cet Extrait que par le choix de quelques endroits remarquables que voici du Mémoire de Mr. de Ponickau, puisque ce Mémoire va occuper incessamment les délibérations de la Diette.

*Si le Ministre de Brandebourg prête à tort à Sa Maj. le Roi de Pologne, le dessein d'avoir voulu augmenter son Armée jusqu'à 30 mille hommes, pour justifier les recrues forcées des Prussiens en Saxe, il avance sans fondement, que les troupes de cet Electorat sont passées volontairement au service de Prusse, pour en inférer l'obligation où le Pays étoit selon lui de réparer la perte des Corps qui en sont désertés, par autant de nouvelles recrues, & par une somme de 71 mille 825 écus, qu'il a mauvaise grace de traiter de bagatelle. C'est cette seconde proposition & sa conséquence, que Mr. de Ponickau attaque dans la suite du Mémoire.*

*En effet, dit-il, ce n'est pas le Pays; mais ce sont les mêmes Régimens qui ont capitulé sous le Lilienstein. Il n'y a donc aucune ombre de droit à vouloir en rendre le Pays responsable, puisque les Prussiens ont confisqué tous les Biens qui se sont trouvés appartenir aux troupes évadées: Mais il est manifestement faux, que l'Armée Saxonne, prisonnière de guerre, soit entrée volontairement au service de Prusse, & c'est là une des fictions les plus hardies qu'on ait jamais osé mettre sous les yeux du Public, & qui repu-*

gne à la propre conviction, en niant des faits dont il y a tant de milliers de témoins oculaires. Le Mémoire Prussien se contredit lui même sur ce point. D'abord ce n'étoient que la plupart des Régimens Saxons qui s'étoient engagés volontairement au service de Prusse, & il doit cependant passer pour faux, qu'on les y ait forcés. Pour s'en former une idée juste, on n'a qu'à lire la Capitulation même, & les réponses du Roi de Prusse à ses articles.

L'Armée Saxonne y déclare, qu'elle se rend prisonnière de guerre; mais qu'elle ne peut renoncer à son serment envers son Souverain. Le Roi de Prusse y répond! Que si le Roi de Pologne veut lui donner son Armée, elle n'a pas besoin d'être prisonnière de guerre. Or, c'est précisément ce que Sa Maj. Polonoise avoit refusé de faire. De l'aveu même de Sa Majesté Prussienne, l'Armée Saxonne ne pouvoit être considérée que comme prisonnière de guerre. Cet aveu est répété dans l'Art. II. de la Convention de Neutralité pour la Forteresse de Königstein. Néanmoins par l'Art. VIII. de la Capitulation de Lilientstein, l'Armée Saxonne ayant demandé en conséquence, qu'on ne forçât aucuns Bas-Officiers ni Soldats à prendre service malgré eux, il fut répondu simplement : Que c'étoit de quoi personne ne devoit s'embarasser, & qu'il suffisoit qu'on ne contraîndroit aucun Général à servir. N'étoit-ce pas dire que les Bas Officiers & Soldats y seroient forcés, malgré la condition posée pour base du premier Art. ? Comment nier l'exécution d'un dessein annoncé d'avance, maintenant que tant de milliers de personnes peuvent attester les moyens extraordinaires qu'on a employés pour forcer ces troupes au parjure ? Les  
droits

*des Princes &c. Avril 1768. 247*  
droits de la guerre n'autorisent point de telles violences.

*S'il y a eu deux ou trois Régimens Saxons qui ayent prêté serment sans contrainte aux Prussiens, ils y ont été séduits par les fausses assurances qu'on leur avoit données, que leurs Officiers étoient déjà entrés au service de Prusse; mais ils ont fait éclater leur mécontentement dès qu'ils ont reconnu l'artifice; les deux tiers de ces troupes se sont échappées dans leur première marche, & elles n'ont pas cherché à s'engager dans un autre service. Le Roi de Prusse n'ayant eu aucun droit de les prendre au sien, le nom de déserteurs ne leur convient point. Ils cessent même d'être prisonniers de guerre, dès lors qu'on ne les traitoit pas comme tels, suivant la Capitulation. Leurs efforts pour se remettre en liberté n'autorisoient point le Roi de Prusse à exiger du pays les recrues nécessaires pour remplacer ces mêmes Régimens, qui ne lui appartenoient pas.*

*Le reproche qu'on fait dans le Mémoire Prussien aux Généraux & Officiers Saxons, d'avoir manqué à leur parole, tombe de soi-même par l'infraction de la Capitulation. Mr. de Ponickau fait voir, que sans rien fournir pour leur subsistance, on les a encore relegués dans quatre Villes où ils ne pouvoient trouver que plus difficilement les moyens de subsister. Passant ensuite aux contributions de fourage & d'argent exigées de la Saxe, Mr. de Ponickau refut en détail les raisons qui se trouvent alléguées dans le Mémoire Prussien, pour justifier ces vexations, ou pour les faire paroître moins exorbitantes.*

*C'est bien à tort, dit-il, qu'on prétend imputer*

puter à faute aux Etats, si les injustes ont été foulés par rapport aux Voitures, à cause que la répartition leur en avoit été laissée. En effet, quand les Prussiens ont souvent exigé d'un Cercle, ou d'un Baillage, un plus grand nombre de Chevaux & de Chariots qu'il ne s'y en trouvoit, ou que l'on demandoit qu'ils fussent fournis en moins de tems qu'il n'étoit possible de le faire, de quoi servoit alors la répartition des Etats? Mr. de Ponickau en rapporte plusieurs exemples d'ancienne date, & la promesse de payer la grande livraison de fourage faite en 1756. montant à la valeur de 500 mille écus, suivant le calcul des Prussiens, est, dit-il, une triste consolation pour les pauvres paysans ruinés, tant qu'on ne l'effectué pas: Mais pour soutenir, comme fait le Ministre de Brandebourg, qu'outre cette première livraison, on n'auroit rien exigé de plus, il faut, ajoute-t-il, que ce Ministre ignore absolument tout ce qui s'est passé en Saxe depuis le mois de Juillet de l'année dernière. Mr. de Ponickau prouve le contraire par huit Ordonnances Prussiennes jointes à son Mémoire. L'addition donne 140 mille 637 & un cinquième de quintaux de foin; 771 mille 632 bottes de paille; 160 mille 64 Boisseaux d'avoine; 28 mille 524 Boisseaux de froment; 25 mille 566 Boisseaux d'orge, sans compter une quantité considérable de pain, de farine & d'autres choses. Qu'on juge de ce qui peut être resté au Laboureur, pour ensemençer les terres, & pour sa propre subsistance, après des livraisons si énormes? Les différentes marches de troupes, les Exécutions militaires si multipliées, ont causé d'autres fraix immenses. Dans quelques endroits, on a enlevé  
de

de force le bétail, toléré les plus rudes exactions des Officiers & des Soldats, & pillé jusques sous les yeux de Sa Majesté Prussienne.

Mais achevons l'analyse d'une Pièce aussi remarquable.

Le Ministre Saxon, après avoir prouvé, par les Ordonnances Prussiennes, la qualité des livraisons de fourages & de vivres exigées de la *Saxe*, Mr. de Ponickau passe aux contributions en argent; & comme le Ministre de Brandebourg a affirmé qu'on n'en avoit point imposé de nouvelles sur le Pays, le Ministre Saxon fait voir, que cette assertion ne porte que sur un jeu de mots. En effet, si tout l'Electoras généralement n'a point été chargé du poids de ces contributions, elles n'en ont que plus accablé les principales parties sur lesquelles elles sont tombées. Encore est-il vrai de dire, que tout le Pays a dû payer les 71. mille 825 écus exigés pour l'habillement & les armes de quelques Bataillons Saxons qui ont abandonné le service de Prusse. Mr. de Ponickau ne reparle ici des *Douceurs* pour les quartiers d'hiver de l'année passée, que parce-que le Mémoire Prussien en appelle à cet égard aux Droits de la Guerre, sans considérer que la Cour de *Berlin* n'ayant point déclaré la guerre à la *Saxe*, ces exactions sont directement opposées aux assurances que S. M. Pr. donna Elle-même, en entrant dans le Pays. Ces *Douceurs* ont monté pour la seule Ville de *Leipzig* à la somme de 119 mille 983 écus, & n'ont fait encore que la moindre partie des oppressions qui ont suivi. On rappelle à cette occasion les 500 mille écus payés par cette Ville, à laquelle il a été demandé peu après, malgré l'exemption promise;

une autre somme de 900 mille écus, réduite depuis au deux tiers. On retrace ici l'enlèvement des Livres de 49 des principaux Négocians; la répartition des 300 mille écus restans sur un aussi petit nombre de particuliers; les Exécutions militaires ordonnées à cet effet, & dont les fraix étoient si énormes, que si elles eussent duré seulement un mois, il en auroit coûté au delà d'un million 700 mille écus; enfin le transport des ôtages à *Magdebourg*, &c. *Leipsig* (ajoute-on) a été obligée de payer jusqu'ici le total d'un million 69 mille 983 écus en contributions extraordinaires, non-compris les fraix immenses des Quartiers, de l'Hôpital, des Livraisons, des Recrues & des Exécutions. Cette Ville infortunée ne voit point de fin à ses maux; & malgré toutes les promesses qui lui ont été faites, on lui a demandé de nouveau, avec les plus rudes menaces, la somme de 600 mille écus, dont la moitié devoit être payée dans l'espace de 9 semaines. *Dresde*, à proportion de ses facultés, n'a point été traitée avec plus de douceur. Le Ministre Saxon, parle des 120 mille écus exigés de cette Capitale à titre d'emprunt; mais son Mémoire est antérieur à l'ordre qui a porté cette somme à 500 mille écus; desorte que plusieurs Propriétaires de maisons, ci-devant à leur aise, épuisés aujourd'hui par tant de dépenses, sont réduits dans la misère, & forcés d'abandonner leurs domiciles.

Les endroits situés sur la route de l'Armée Prussienne dans sa dernière marche, ont été assujettis aux contributions les plus énormes. *Mersebourg*, outre l'entretien gratuit de 30 mille hommes & de 10 mille chevaux pendant

*des Princes &c.* Avril 1758. 251

dix jours, a été taxée à 70 mille écus, & *Naumbourg* à 20 mille. Les représentations les plus pathétiques, loin d'opérer une diminution de cette somme, n'ont servi qu'à la faire augmenter jusqu'à 60 mille écus. La Ville taxée pour sa part à 15 mille écus, n'ayant pû les payer, 5 Membres du Magistrat ont été pris, & emmenés en qualité d'ôtages. Le Chapitre de *Mersebourg* a dû donner encore 1401 écus & le Cercle de *Leipsig* 20 mille, pour les fourrages & les magasins que les François & les Autrichiens y ont enlevés aux Prussiens. Quantité de Terres Seigneuriales & de Communautés ont été obligées de payer au Commandans des troupes Prussiennes, des sommes arbitraires de 50, 100, 200 écus, & davantage; sur tout *Chemnitz*, qui a dû donner 12 mille écus, & *Baudissin* 8 mille, pour se racheter du pillage. Le passage du Corps d'Armée que le Roi a mené de *Saxe* en *Silésie*, a coûté à la Ville de *Gorlitz* au delà de 40 mille écus, dont 15 mille en argent comptant, & le reste en pain, grains, fournitures, &c.

*Si ce ne sont point là des contributions extraordinaires & des oppressions (dit Mr. de Ponickau,) on ne sait plus à quoi ces noms doivent être appliqués. Ajoutez à cette Liste d'exactions, les 600 mille écus demandés à la Noblesse, à titre de Don-Gratuit. Le Ministre de Brandebourg prétend se prévaloir à cet égard de la protection que le Roi de Prusse a accordée à l'Electorat de Saxe: Mais qui l'en a requis? Si Sa Maj. Prussienne s'est emparée du Pays par usurpation, si Elle en a expulsé le légitime Souverain, n'est-Elle pas obligée de dédommager l'un & l'autre? Quelle Loi l'autorise à exiger*

de

de cet Electorat, & en particulier de la Noblesse, un subsidie pour les fraix nécessaires au soutien de l'usurpation ? D'ailleurs une pareille protection & la déclaration de vouloir regarder la Saxe comme un Dépôt sacré, ne sont elles pas incompatibles avec le droit de lever des contributions ; droit qui n'a lieu que dans le cas d'une guerre légitime & déclarée ? Ce qu'on exige n'est-il pas aussi exorbitant qu'illicite ? A peine en dix ans, la Noblesse payoit-t-elle autant à son propre Souverain. Aujourd'hui que ses revenus sont si considérablement diminués par la dépopulation des Villages, par l'épuisement des Sujets, par les Quartiers, les marches, les fouragemens, les pillages, ose-t-on encore dire, qu'une telle somme n'est point à charge à la Noblesse, & peut-on la faire passer pour une bagatelle ?

Toutes raisons plausibles, on le sçait. La Cour de Berlin n'en manque pas de son côté pour justifier la conduite qu'elle tient dans cette guerre ; & fournit en même-tems des représentations en plaintes sur l'invasion des Suedois dans la Pomeranie - Prussienne, sur celle des Russiens dans la Prusse qu'ils occupent & où ils ont exigé le serment de fidélité des Magistrats & des habitans pour l'Impératrice leur Souveraine ; sur ce que les François ont commis dans Halberstatt, & dans les Pays de la Domination Prussienne dans la Westphalie, & enfin sur la situation où se trouvent entre-autres, le Duché de Cleves, le Comté de Meurs & le pays de la Marck. Il y a un Mémoire sur ce dernier article qu'elle a rendu public, & qui a paru à Paris comme ailleurs. Les Députés de ces trois Provinces l'avoient envoyé au Baron de  
Lycé.

Lucé, Intendant de l'Armée François. C'est une Pièce historique, en voici le contenu.

Après les dépenses onéreuses & immenses dont les Provinces de *Cleves*, de *Meurs* & de *March* ont été surchargées pour la guerre, on auroit eu sujet de s'attendre à voir cesser enfin les nouvelles demandes & impositions extraordinaires, vu que les précédentes surpassoient déjà de beaucoup les forces de ces Pays, & montoient, selon l'état qui en a été dressé, au-delà d'un million & demi d'écus d'Allemagne. Au lieu de cela, on a continué à exiger de nouveaux fournissémens, sans le moindre égard pour l'épuisement général.

Ce fut en date du 14. Septembre de l'année dernière, que l'on demanda de ces trois Provinces en argent comptant, la somme de 800 mille écus d'Allemagne, dont on évalua chacun à trois livres de France. On les taxa en outre à trois millions 340 100 rations complets, à un million de bottes de paille, à 5 mille 130 cordes de bois de chauffage & à d'autres fraix relatifs aux quartiers d'hiver, sans obtenir aucune sorte de remission. Dans cet embarras, l'impossibilité évidente de satisfaire à ces nouvelles charges, fit résoudre d'envoyer, au mois d'Octobre dernier, une Députation à *Paris*, pour y détailler l'état déplorable de ces Pays, & demander que l'on prît connoissance de leurs véritables facultés, afin qu'en conséquence de cet examen, les impositions fussent réduites à un degré de possibilité. On n'a point eu de peine à vérifier la chose, puisqu'il étoit clair que des Provinces, qui avoient eu de la peine à fournir annuellement 400 mille écus de contributions ordinaires, n'étoient pas en état de fournir jusqu'à 5 millions dans l'espace de 10 mois.

Ces circonstances firent tant d'impression, que les Ministres des deux hautes Cours alliées déclarèrent, qu'elles ne prétendoient point abîmer ces Provinces, & qu'elles étoient convenuës entre-elles de faire dresser un Plan exact des impositions dont on seroit obligé de charger les pays conquis en général, afin de ne rien exiger de chacun au-delà de ses facultés.

*Mémoire sur  
la situation  
du Duché de  
Cleves Ec.*

On s'étoit flatté de jour à autre de voir arrivées des Commissaires, pour prendre une information exacte de notre situation: Mais comme il n'en parut point, & que l'on continua d'ailleurs à exiger les sommes en argent comptant par la voye de l'exécution, nous avons été nécessités d'envoyer une Députation à Mr. l'Intendant-Général, pour lui réitérer nos représentations sur l'état délabré de ces Provinces, & sur l'impuissance totale où elles sont de satisfaire à ces impositions, dans l'espérance qu'il lui plairoit de les modérer.

On ne prétend pas avoir recours à des subterfuges pour se délivrer des fraix ultérieurs de la guerre. Les fournissémens précédens dont on s'est acquitté par des moyens extraordinaires qui ont excédé de beaucoup les forces du Pays, doivent servir de garants contre ce reproche. La seule impuissance & l'impossibilité de satisfaire à tant d'impositions ont fait recourir à Mr. l'Intendant, pour l'engager d'y avoir égard. Les réflexions suivantes suffisent pour se convaincre de la vérité.

Par le rapport du 27. Juillet, & l'Etat y annexé, les fraix de la guerre montoient à cette datte à un million 536 mille 157 écus.

Depuis, l'on a demandé de ces Provinces, 3 millions 340 mille cens rations, lesquelles en les achetant hors du Pays, monteroient certainement à la somme d'un million 260 mille écus.

Si l'on continué les prétentions par rapport au Bois de chauffage, Chandelles, Houille & autres fraix des quartiers d'hiver, sur le pied où les 40 Escadrons & les 3 Bataillons actuellement dans le Pays, paroissent vouloir le faire, ces fraix monteront encore à 400 mille écus.

Les troupes voulant qu'on leur paye en argent comptant les rations dont elles peuvent se passer, la somme sera augmentée par-là dans l'espace de cinq mois à 120 mille écus.

On demande pour les Hôpitaux, toutes sortes de dépenses, qui importeront jusqu'à 4 mille écus.

Il est prouvé que le logement des soldats qui ont actuellement leurs quartiers d'hiver dans ce Pays, coute aux Bourgeois par tête cinq sols par jour, que chacun d'eux payeroit de bon cœur pour

en être exemptés. Cette charge monteroit par mois dans ces trois Provinces, à 20 mille écus, & dans l'espace de 5 mois, à la somme de cent mille écus.

Pour la régie des Magazins & l'entretien de ceux qui y sont employés, l'on prétend 2 sols par ration. On a même assigné à cet effet sur le Pays provisionnellement la somme de 40 mille livres; ce qui feroit encore un objet de 50 mille écus.

Le 27 Juillet 1757, les dépenses des corvées excessives & ruineuses, ainsi que des voitures, des charrettes, des chevaux & du grand nombre des Pionniers que ces Pays ont dû fournir, montoient à la somme de 400 mille écus, parce que les Paysans, forcés d'abandonner leur vocation, & de ruiner leurs chevaux, ont été obligés de faire tout ce service à leurs propres fraix, jusques dans des endroits éloignés. Ce fardeau a continué depuis, & devient plus insupportable, à cause du grand nombre de voitures dont on a besoin pour le service des Magazins. Cependant on ne mettra en ligne de compte que la somme de 250 mille écus.

En outre, l'on demande une contribution extraordinaire de 800 mille écus, pour des sauvegardes & autres traitemens, 40 mille écus & la contribution ordinaire de 400 mille écus, & en Tailles, Accises, Service & autres articles; un somme montant annuellement à 200 mille écus, lesquelles sommes réunies font un total de 5 millions 160 mille 157 écus.

Cette somme surpassant plus de 12 fois le montant des contributions ordinaires du Pays, assez onéreuses d'elles-mêmes, quelle apparence de possibilité à soutenir un fardeau extraordinaire de cette pesanteur !

Tout le monde doit convenir au contraire, que dans le cas présent, il est très-juste de tenir compte à ces pauvres Provinces, des premiers efforts qu'elles ont été obligées de faire au commencement de la guerre, en fournissant un million & demi d'écus, au-delà de leurs facultés naturelles. Si l'on considère ensuite, qu'elles se sont engagées outre cela à un million de rations, qu'elles ne sauroient livrer selon le prix courant, à moins de 340 mille

écus, étant obligées de fournir aux 40 Escadrons & aux 9 Bataillons, actuellement en quartiers, le Bois de chauffage, la Houille, la Chandelle & d'autres articles, cette addition fait encore un objet de près de 400 mille écus, sans compter ce qu'il en coûte à chaque Bourgeois. Il est incontestable, que c'est tout ce que ces Provinces peuvent supporter.

On espère que les représentations de Mrs. les Députés feront impression sur l'esprit de Mr. l'Intendant, & qu'il voudra bien se contenter de ces derniers efforts, pour sauver ces malheureux Pays de la ruine certaine où des charges plus fortes le précipiteroient infailliblement, en obligeant les habitans de tout abandonner.

„ Ce Mémoire est accompagné des réflexions & „ des comparaisons suivantes. „

*On voit par là que les ennemis exigent au-delà de 5 millions d'écus d'un Pays qui en a rapporté 600 mille à son Souverain. Ils ont extorqué déjà près de la moitié en menaçant de faire mettre les Régens du Pays dans des cachots, au pain & à l'eau. Le public sait que la petite Province de Halberstadt a été obligée de payer près de deux millions d'écus en quatre mois de tems, & il seroit aisé de faire voir la même chose à l'égard des Pays de Minden, de Ravensberg, d'Oostfrise, &c.*

*Que l'on compare ces exactions avec les demandes que le Roi a fait faire en Saxe, & qui n'absorbent pas les revenus ordinaires du Souverain, comme on peut toujours le prouver, ou du moins qui n'excèdent pas les forces du Pays. Qu'on fasse encore cette réflexion, que les troupes du Roi dépensent en Saxe la moitié des revenus de Sa Maj. ; qu'elles payent tout argent comptant, & qu'elles n'ont pas besoin de mandier des bas & des souillers, comme celles de certaine Puissance, & tout homme impartial sera obligé de convenir, que le Roi en faisant la guerre, la fait à ses ennemis & pour sa juste défense, tandis que ses ennemis font la guerre aux pauvres sujets & au genre humain, &c.*

Le Duc de Meckembourg a porté aussi de justes plaintes à la Diette de Ratisbonne, touchant les exactions que les Prussiens qui ont

**en vabi**

envahi ses Etats, continuent d'y commettre : Et cette situation du *Mecklembourg* paroît faire impression sur bien des Cours. De tout le Duché de *Hannover*, du Landgraviat de *Hesse*, du Comté de *Hanan* &c. on ne voit que Mémoires, Représentations & Lettres sur ce que les François en ont tiré & sur ce qu'ils y exigent, comme excédant de beaucoup la force de ces Pays. Les Orages pris, emmenés, gardés pour sûreté des sommes & des fournitures demandées, ne sont pas oubliés dans ces Pièces, dont le nombre & la longueur ne nous permet pas de faire usage. Quoi qu'on y rapporte, toujours ne pourra-t-on pas comparer les choses aux exactions qui vont à la continuë en *Saxe*. L'affreuse peinture en est faite à la Diette par le Baron de Ponickau. Mais tandis que ce digne Ministre y plaide avec tant de vigueur, & défend avec tant de justice la cause de cet Electorat, on lui oppose un plaidoyer contraire : Et que peut au reste la Diette sur ces remontrances, si ce n'est de les conserver comme des monumens pour servir à l'Histoire de la malheureuse guerre qui désole l'*Allemagne*? En parlant ici de l'infortunée *Saxe*, nous suivrons les nouvelles qu'elle offre à mander, & nous dirons en peu de mots à la suite de ce qui en a été marqué jusqu'à présent, que les Magistrats de *Leipsig* continuënt d'y être arrêtés à l'Hôtel de Ville, sous la garde de deux Officiers, de six Bas-Officiers & de 60 Soldats ; qu'ils n'ont pour tout lit que des paillasses ; que suivant un plan remis au Sénat, les nouvelles contributions ont dû être absolument payées dans le mois de Février ; que les propriétaires des Maisons & Biens sont taxés à 2 pour cent du prix de la dernière

re acquisition, & les Locataires à 4 gros pour chaque écu de leur Bail annuel excédant la somme de 20 écus; qu'au défaut d'argent comptant on reçoit en paiement de l'argenterie & même des marchandises; qu'outre cette taxe on oblige chaque Négociant de payer pour sa part jusqu'à mille & deux mille écus; que tout commerce est suspendu à *Leypsig*, & qu'on ne peut plus faire aucun envoi de marchandises; qu'une somme remise le 11. Fevrier au Bureau de la poste, provenant de l'acquit des Lettres de change envoyées à *Leypsig*, par les Négocians des autres Villes de *Saxe*, y a été enlevée & doit se retrouver; que les Soldats Prussiens vont de maison en maison, & se saisissent par force de ce qu'on ne veut pas leur donner de bonne grace: Que les choses ne vont pas mieux à *Dresde*, à *Chemnitz*, à *Naumbourg* & à *Mersebourg*; qu'on y vend aux Juifs, à vil prix, les meubles, les habits & les autres effets des habitans qui ne sont pas en état de payer la taxe; que *Dresde* doit fournir 500 mille écus, *Freyberg* 400 mille, *Chemnitz* 200 mille, *Mersebourg* 80 mille & *Naumbourg* 50 mille: Qu'on exige en outre du Pays mille chevaux & 200 chariots: Que les Députés des Etats qui se sont rendus à *Leypsig*, y sont encore arrêtés; qu'ils ont été obligés d'accorder 600 mille écus par forme de don gratuit à acquitter en trois courts termes; que la moindre Terre noble est imposée à mille écus, & d'autres sont taxées depuis 5 jusqu'à 8 mille; qu'il a fallu à *Dresde*, à *Leypsig* & dans les autres Villes de l'Electorat prêter le serment de fidélité au Roi de *Prusse*, parce que les Russiens ont fait la même chose envers leur Souveraine dans la Prusse Ducale; que cet-

*des Princes &c.* Avril 1758. 259

te voye n'offre qu'une perspective de nouveaux malheurs plus affligeans pour la *Saxe* si l'on peut encore y en ajouter ; car, on le sçait, le Général Fermer, qui commande les troupes Russiennes, a déclaré qu'il vengeroit sur la *Prusse* & sur les autres Etats de la Maison de Brandebourg, les traitemens faits en *Saxe* & les autres qui pourroient encore aggraver le sort des Saxons &c. On ne finiroit pas si l'on vouloit suivre tout ce que les nouvelles confirmées de toute la *Saxe* présentent à la considération de la Diette de *Ratisbonne*. Mais achevons & disons, que ce sont actuellement deux nouveaux Juifs appellés *Aibzig* & *Friedlander* qui dirigent la Monnoye de *Leypsig* & de *Dresde*, à la place du Juif Ephraïm, dont le mauvais comportement n'étant plus tolérable, a été mis aux arrêts.

Le 21. Fevrier on a porté à la Dictature publique de la Diette un Decret de Commission de l'Empereur, qui y déclare, que le Duc de Deux-Ponts est nommé Commandant en chef de l'Armée de l'Empire à la place du Prince de *Saxe-Hildbourghausen* qui a demandé & obtenu d'en être démis ; & que le Comte de *Wilsegg* est Commissaire en chef de la même Armée. Le jour suivant on porta aussi à la Dictature une Lettre du Duc de Deux-Ponts, par laquelle ce Prince notifie à la Diette que l'Impératrice-Reine l'a créé Felt-Maréchal de ses Armées, demandant la même Dignité dans celles de l'Empire. S'il l'obtient, comme on n'en doute pas, il y auroit deux Felt-Maréchaux de la Religion Catholique dans l'Armée de l'Empire : car le Duc de Deux-Ponts a depuis peu abjuré le Luthéranisme, pour rentrer dans le giron de l'Eglise Catholique. Il l'a fait savoir à la

Régence

Régence de ses Etats. Il a ordonné en mêmes tems que la chose fût rendüe publique dans toutes les formes. Les Protestans, qui composent la plus grande partie de ses Sujets, ont été consternés à la nouvelle de ce changement. Le Duc qui l'a scû, a bien voulu les tranquilliser, en les assurant que son changement de Religion n'en apporteroit point à sa façon de penser sur ce qu'un Souverain doit à ses Sujets; qu'il ne vouloit pas gêner les consciences, & que chacun continueroit chez lui d'être parfaitement libre à cet égard. Les Catholiques du Duché de Deux-Ponts ont célébré cet événement par un jour solennel d'actions de grâces à Dieu.

Pour revenir au cas où il y auroit deux Felt-Maréchaux Catholiques dans l'Armée de l'Empire par la nomination du Duc nouvellement converti, on rendroit la chose égale. Le Landgrave de Hesse-Darmstadt y seroit nommé Felt-Maréchal de la Religion Protestante.

H A N N O V E R.

Les affaires ont bien changé dans cet Electorat & dans les Pays voisins depuis un mois. Les troupes Françoises, peu en état par leur force de s'y maintenir contre celles des Alliés, ont pris le parti de la retraite avec assez de précipitation & de perte; & c'étoit le parti à prendre pour ne pas se voir coupées dans leurs cantonnemens étendus, & pour éviter leur ruine totale, après celle d'une partie de leur Armée, que les maladies, les fatigues, le froid & les escarmouches ont occasionnée dans la saison d'hiver: Suite d'une espèce d'indolence envers les Alliés, après leur infraction marquée de la Convention de *Closter-Seven*, dont il paroît qu'on auroit dû tirer raison par des opérations conti-

*des Princes &c.* Avril 1758. 261  
continué, puisqu'en les voyant constamment armés, on ne pouvoit s'en former que le dessein pris de se remettre bientôt en possession des Places dont on les avoit délogés; sur-tout par l'arrivée d'un renfort de troupes Prussiennes qui les joignoit au nombre de 16 à 17 mille hommes. Mais passons de cette reflexion à ce qui se présente à rapporter du changement des choses quant aux François; changement ordonné par le Comte de Clermont, Prince, qui les commande en chef.

Après que les François eurent quitté *Halberstatt*, les troupes Prussiennes, dont le Prince Henri de Prusse est venu prendre le commandement dans la Principauté de ce nom, titerent une espèce de Cordon aux environs d'*Ascherleben*. Ce n'étoient là que les préparatifs d'un dessein. Il s'agissoit de surprendre les François dans *Hornbourg* & aux environs, & de se fortifier dans *Halberstatt*. Deux détachemens de Hussars Prussiens, quelques Escadrons de Dragons & cinq Bataillons passerent près d'*Halberstatt* le 30 Janvier. Un autre Bataillon y marcha le lendemain. Leurs Hussars trouverent à *Velten*, la même nuit, un poste avancé de onze Hussats de Turpin, commandés par un Officier, & ce poste fut d'abord enlevé. La Garnison de *Hornbourg* ne put, par conséquent, être avertie de l'approche des Prussiens, qui y étant arrivés le 1. Fevrier, la Cavalerie entoura aussi-tôt la Ville, & l'Infanterie y entra par deux endroits. D'un côté elle passa par un Cimetière, & de l'autre elle escalada les murs. Ceci fut exécuté si subitement, que la Garnison ne s'en apperçut point. Les Officiers & les Soldats étoient la plupart couchés; & cette Garnison, composée

en partie de Hussars de Turpin , & en partie d'Infanterie du Régiment de Royal-Baviere , fut faite prisonnière, sans qu'il y eut un coup de tiré.

Les Hussars Prussiens avancerent tout de suite vers *Schladen* ; mais comme le bruit de l'arrivée des Prussiens s'étoit déjà répandu dans quelques-unes des Garnisons Françoises , ils ne purent rien entreprendre de plus , parce que cet endroit étoit revêtu de quelques fortifications , & plusieurs Regimens François eurent le tems de gagner *Wolffembuttel*. Un détachement des Hussars de Turpin , qui ignoroit l'affaire de *Hornbourg* & qui s'y rendoit de *Fibnebourg* , arriva sur ces entrefaites , & fut obligé de se retirer , après avoir essuyé quelques salves d'artillerie ; mais ayant été rencontré par ceux qui revenoient de *Schladen* , il y eut une escarmouche dans laquelle il resta quelques hommes. L'Infanterie Prussienne quitta *Hornbourg* après cette expédition. Le reste du Régiment de Turpin faisant mine de poursuivre , se posta sur une hauteur en huit differens pelotons. Les Prussiens ne pouvoient les attaquer dans cette position , à cause d'un défilé : ils se retirerent ; les autres passerent alors le défilé près d'un petit pont. Les premiers revinrent & les tiraillerent ensuite de deux côtés. Comme les Turpins étoient à l'étroit ils se ferrerent près du pont. Ils y furent attaqués par trois côtés. Leur défense fut courageuse , & il y eut des leurs une trentaine de tués & blessés , & des autres douze ou quinze. Après cette escarmouche la Cavalerie legere Prussienne rejoignit l'Infanterie & gagna *Halberstatt*. On y conduisit le 1. Fevrier les prisonniers François avec quelques chariots de malades & on les trans-

porta

*des Princes &c.* Avril 1758. 263

porta le 2. à *Magdebourg*. Six Bataillons Prussiens entrèrent le même jour à *Halberstatt*. Un de leurs détachemens s'étant présenté quelques jours après devant le Château de *Regenstein*, & ayant sommé la Garnison François par laquelle ce Château étoit occupé, elle a été obligée de se rendre prisonniere de guerre au nombre de 83 hommes, commandés par un Lieutenant Colonel ; laissant dans ce Fort plus de munitions & de vivres que la petitesse ne devoit le faire croire.

La petite guerre n'a pas cessé depuis. Sur l'avis de l'arrivée du Prince Henri de Prusse à *Halberstatt*, & des dispositions faites par ce Prince pour s'avancer du côté de *Lunebourg*, le Prince Ferdinand de Brunswick qui commande les Hannoveriens, s'est mis en marche avec son Corps d'Armée, afin de se joindre au Prince Henri, & d'agir conjointement contre les François. C'en fut assez à ceux-ci, & la nécessité le demandoit, pour abandonner nombre de postes. Les Hannoveriens continuant leur marche & s'étant avancés en force sur ceux d'*Ottersberg*, de *Rothenbourg*, de *Nienbourg* & de *Hoya*, en ont délogé les François, qui, pour n'être pas coupés de l'*Aller* par leur gauche, ont abandonné le 24. Fevrier la Ville de *Brême* & se sont retirés de *Vehrde*. Ils ont été poursuivis dans leur retraite par un Corps de Chasseurs, qui leur a enlevé quelques bagages. *Brême* a ensuite été obligée d'ouvrir ses portes aux Hannoveriens, dont le Général est convenu avec la Régence d'une Capitulation par laquelle on a donné aux habitans toutes les sûretés requises pour les privilèges, le commerce & la navigation de leur Ville. *Brunswick*, *Wolffembittel*,

*tel, Hannover, Zell, Goslar, Hildesheim*, enfin tout ce Pays a été évacué depuis par les François avec beaucoup de magazins qu'ils n'ont pû ruiner, & avec plusieurs piéces d'artillerie qu'ils n'ont pas non plus toutes enclouées, ou jetté dans les marais & les rivières en pattant, comme ils ont eu le tems de le faire en diverses Places. *Minden & Hamelen* sont celles où ils se sont rassemblés & placés, & où leur Armée a été jointe par des renforts qui lui sont venus d'*Osnabrug*, & d'autres endroits de la *Westphalie*, où les troupes étoient réparties. Cette Armée étoit encore le 12. Mars sur les deux rives du *Weser*, & ses manœuvres paroissoient annoncer alors qu'elle s'y maintiendrait. *Hamelen*, où le Comte de Clermont Prince a son Quartier-Général, est à la gauche; elle a des marais à la droite, & au front des défilés garnis d'artillerie; elle a cinq ponts sur le *Weser*, & en beaucoup d'endroits des redoutes garnies d'artillerie, dont la plus grande partie est de *Brunswick* & de *Wolffembuttel*.

Quoique la retraite des troupes Françoises du *Hannover* eut été assez précipitée, elle s'est faite en bon ordre & toujours en se battant courageusement en marche. Elles ont amené avec elles les Otages des Places pour sûreté des contributions demandées; mais elle n'ont pû que laisser bien des malades & des traîneurs en arrière, & par conséquent se voir enlever bien des prisonniers. On en compte à présent au-delà de trois mille dans *Magdebourg*.

Les Alliés arrivant en nombre sur le *Weser* dont elles occupent successivement tous les postes, & étant même comme rassemblées déjà à peu de distance des François, il doit en arriver

river bientôt quelque action. Ils sont partagés en trois Corps. Le 10. Mars le Prince de Brunwich Wolffembutel, qui commande le principal, avoit son Quartier-Général à *Hartum* près de *Minden*, où le Commandant François paroît vouloir se défendre : Sa Garnison a fait la nuit du 9. une sortie qui lui a procuré quelques subsistances. Ainsi, la campagne dans ce Pays à peine finie, est recommencée. L'intention des Alliés est de pousser les François jusqu'au *Rhin*, & ils pourroient y réussir, si leur Armée ne se renfermoit pas comme elle fait des deux côtés du *Weser*, où le Prince de Clermont paroît vouloir se maintenir, & si celle de l'Empire ne se portoit à agir conjointement. A la vérité cette dernière fait des mouvemens dans ses différens quartiers pour se rassembler, pour marcher, & pour reprendre ses opérations. Elle a eu le tems de se remettre des fatigues de la dernière campagne & de réparer les pertes qu'elle a eues à la Bataille de *Rosbach*. En attendant les Prussiens répandus dans l'Evêché de *Hildesheim* le traitent en ennemi. Ils y ont exigé des grosses contributions. Ils sont entrés de nouveau dans le Pays d'*Erforth*, & y ont fait le même. *Hildesheim* en est quitte pour le présent à 130000 écus avec des foutages : Mais l'*Erforth* doit en payer 300000, & 500000 rations ou portions. Les François de leur côté se font toujours respecter dans la *Hesse*, dont ils tirent à la continuë des sommes & des fourages. Ils travaillent d'ailleurs à mettre la Ville de *HANAU* dans un état de défense. 1100 travailleurs y sont occupés aux chemins couverts. Il y avoit le 14. Mars six Bataillons dans cette Place & 300 Chevaux.

Le dessein des Généraux alliés paroît être d'attaquer le Comte de Clermont avant l'entière jonction de ses renforts, au cas qu'il veuille garder sa position près de *Hamelen*. Ainsi l'on touche au moment d'une décision. Les escarmouches sont déjà fréquentes entre les troupes de part & d'autre, & il ne se passe pas de jour qui ne soit marqué par quelque action de ce genre entre les troupes légères des deux Nations. Par une suite des dispositions faites par le Comte de Clermont, la Garnison qui étoit dans *Gottingen* s'en est retirée. *Marbourg* est aussi évacué.

Depuis la Bataille de *Hastenbeck*, où l'on s'attend qu'il pourra s'en donner une nouvelle, *Hamelen* étoit la Place dans laquelle on avoit gardé les Officiers ou Soldats prisonniers à cette Bataille & dans les actions ou rencontres particulières qui s'étoient passées avec les troupes d'*Hannover*, de *Hesse* & de *Brunswick*. On y avoit aussi conduit les prisonniers Prussiens faits à *Emden* & ceux qui ont été à la reddition du Fort actuellement repris de *Regenstein*. Le Comte de Clermont a jugé que dans les circonstances actuelles il convenoit de transporter ces prisonniers ailleurs. Il les a fait conduire à *Lipstatt*, où ils arriverent le 9. Mars, & où ils doivent demeurer jusqu'à nouvel ordre. Enfin tout est dans les plus grands mouvemens dans les environs de *Minden* & de *Hamelen*. Achevons le narré des affaires dans le *Hannover*.

A peine les François ont été retirés de la Ville de ce nom, qu'elle a réenti des réjouissances qu'il est naturel à des sujets de faire lorsqu'ils rentrent sous la domination légitime. Mais au milieu de ces marques de joye, le  
nom

*des Princes &c.* Avril 1758. 267

Nom du Duc de Randan & celui du Marquis d'Armentieres demeurent en très-bonne odeur chez les Hanovriens, dont ils se sont attirés l'affection par tout ce que l'humanité a de plus attrayant. *Hannover* a jouï d'un ordre & d'une tranquillité admirables pendant tout le tems que le Duc de Randan y a rempli les fonctions de Gouverneur; & dans tous les lieux où le Marquis d'Armentieres a commandé, les loix de la guerre ont été tempérées par tout ce qui est le plus capable de les adoucir. A leur départ ils ont abandonné généreusement aux pauvres habitans les provisions qui restoient dans les magazins.

Passons maintenant dans le Pays où les plus grands coups se préparent à frapper.

S I L E S I E.

LE Roi de Prusse occupé à *Breslau*, depuis qu'il y est rentré, à régler toutes les opérations générales & particulières du Plan qu'il s'est proposé de suivre à l'ouverture de la campagne, est sur le point de quitter cette Ville pour se mettre à la tête de son Armée. Déjà S. M. a fait plusieurs tournées dans les endroits où elle a eu jusqu'à présent ses quartiers de cantonnement. La petite guerre n'a pas laissé de continuer tout l'hiver. Avant d'en rapporter quelque chose, donnons ici deux Lettres imprimées avec la permission du Roi de Prusse. Elles regardent le Comte de Schaffgotsch Evêque de *Breslau*. Ce Prélat, qui, à l'occasion des troubles présens, s'est trouvé embarrassé plus d'une fois sur le parti qu'il lui convenoit de suivre, ayant trouvé le moyen de se dérober à l'attention de ceux qui éclairoient sa conduite, s'est rendu à *Vienne*, d'où il a pris la  
résolu-

réolution de partir pour Rome. Comme il s'est passé par rapport à la retraite plusieurs circonstances sur lesquelles le public n'a pas été bien informé, il en jugera par les deux Lettres suivantes. La première est celle que l'Evêque crut pouvoir écrire au Roi, après s'être retiré à Nicolsbourg. Elle étoit conçue en ces termes, & écrite en François.

S I R E ,

*L'Attachement respectueux & la fidélité que j'ai toujours observés pendant tout le tems que j'ai eu le bonheur de vivre sous la glorieuse domination de Votre Majesté, m'avoit fait espérer que je jouirois constamment jusqu'à la fin de mes jours de ses bonnes grâces & de sa protection, sans qu'il pût jamais exister aucune espèce de soupçon, & que j'en serois entièrement à couvert de la part de V. M. ; par ma conduite circonspecte & tout à fait conforme à la reconnoissance que je vous dois & que je vous conserverai, SIRE, toute ma vie. Cependant, j'ai eu l'extrême douleur de voir par la Lettre que V. M. a bien voulu m'adresser à Naumbourg en Saxe, du 22. Septembre 1757, que je n'ai pu éviter un sort si malheureux, & V. M. m'a même donné depuis des marques qui m'ôtent toute espérance de me remettre dans ses bonnes grâces.*

*La douleur que ces réflexions & ces considérations m'ont causée, est si vive, que j'étois déterminé à la résolution de me rendre à Rome, pour y attendre la fin de cette guerre, afin d'être éloigné de toute situation semblable à celle qui m'a attiré jusqu'à présent tant de disgrâces, non-seulement de la part de V. M., mais aussi de la part de la Cour Impériale, puisque Bres-*

l'au s'étant rendu aux armes Autrichiennes, je reçus peu de jours après un ordre de la part de S. M. l'Impératrice-Reine, par le Commissaire Comte de Collovrath, de me rendre à Johannisberg, pour y attendre tranquillement la fin de cette guerre. Voyant ensuite que les troubles s'étendoient jusqu'à cet endroit-là, je pris la résolution de le quitter pour aller à Rome, comme le seul parti qui me restoit à suivre dans l'embarras où je me trouvois. Et comme ni ma santé, ni la rigueur de la saison, joints au dérangement de mes affaires domestiques, ne m'ont pas permis d'exécuter tout de suite ce voyage, je me suis arrêté, en attendant, dans le Couvent des Pères Capucins à Nicolsbourg, où ma retraite constante parmi ces bonnes gens, qui ont une réputation bien établie d'éloignement pour les affaires de ce monde, me mettra à couvert, je l'espère, de tout sujet de soupçon de la part de Votre Majesté.

Comme je me trouve présentement en état de poursuivre ce voyage, je n'ai pas voulu manquer d'en informer V. M., la suppliant d'être persuadée qu'il n'y a que le malheur d'avoir encouru sa disgrâce, qui m'a porté à cette démarche. Tout éloigné que je serai de la Personne de V. M., je conserverai toujours cette fidèle & inviolable reconnoissance que je lui dois, aussi bien que la plus respectueuse soumission avec laquelle j'ai l'honneur de me dire, de Votre Majesté le plus humble, plus fidèle, & plus soumis sujet.

L'ÉVÊQUE DE BRESLAU.

A Nicolsbourg le 30. Janvier 1758.

Le Roi, pour montrer à ce Prélat qu'il ne devoit plus s'attendre qu'à son indignation, lui a fait la réponse suivante.

MONSIEUR LE PRINCE-EVEQUE DE BRESLAU

**J'**ai reçu votre Lettre le 30. de Janvier, dont le contenu auroit lieu de me surprendre, si je n'y avois déjà été préparé par votre conduite passée. Elle a été accompagnée de circonstances trop marquées, pour que vous puissiez vous la dissimuler à vous-même. Dans le moment que je m'avançois, avec mon Armée, pour arrêter les progrès de mes ennemis, & pour délivrer la Silésie, vous formiez le dessein de quitter cette Province, qui auroit dû vous rappeler le souvenir de mes bienfaits. Vous choisissez, pour vous retirer, le moment de mon approche de Breslau, celui précisément où le Ciel accorde à mes justes armes les succès les plus éclatans. Pressé par les mouvemens de votre conscience, & vous sentant déjà coupable, vous vous mettez sous la protection d'une Puissance avec laquelle je me trouve en guerre ouverte & déclarée, & vous osez à présent m'annoncer vous-même le parti que vous avez pris, en le colorant des prétextes les plus frivoles, & en y ajoutant les fausses protestations d'une fidélité à laquelle vous avez manqué dans les points les plus essentiels.

Après des procédés aussi révoltans, je ne puis vous considérer que comme un Traître, qui a passé dans le parti de mes ennemis, en abandonnant volontairement un poste auquel la seule considération des devoirs de votre état auroit dû vous attacher. Il ne me reste de mon côté qu'à prendre les mesures qui me paroîtront les plus convenables, & à vous abandonner à votre sort; bien persuadé qu'une conduite aussi impardonnable recevra infailliblement la mesure de peines qui lui est dûe, & que vous ne sauriez échapper ni à la vengeance divine, ni au mépris des hommes;

*des Princes &c.* Avril 1758. 271

*hommes, qui, quelque corrompus qu'ils puissent être, ne le sont cependant pas encore au point de n'avoir pas en horreur les Traîtres & les Ingrats.*

*Etoit signé: FREDERIC.*

*A Breslau le 15. Février 1758.*

II. La Princesse Amelie de Prusse, qui étoit allé voir le Roi son frère à *Breslau*, est retournée à *Berlin*, d'où les recrues, ainsi que de toute le *Brandebourg* où elles ont été levées, arrivent successivement à leur Armée, qui s'assemble dans les environs de *Breslau*. Outre cette Armée Prussienne, il y en aura une autre qui l'égalera, comme on l'assure par le nombre, & paroîtra en campagne sur la fin du présent mois d'Avril. Le Corps qui agit actuellement dans l'Electorat d'*Hannover* sous le Prince Henri, en est indépendant. On ne sçait si l'on doit dire que tout se dispose par conséquent dans les Armées Prussiennes à rouvrir la campagne de bonne heure, ou dire que cette campagne est déjà ouverte; puisque les marches, les contremarches se font depuis le commencement de Mars, & que les opérations se continuent par la petite guerre. Même de vieilles Bandes de troupes, qui n'ont pas encore été employées dans cette guerre, viennent joindre les Corps Prussiens qui sont en *Silesie*. On n'en fait passer aucune en *Saxe*, où la nécessité n'en paroît pas demander. Au contraire, si la chose pouvoit bien s'exécuter, Sa Maj. Prussienne rappelleroit encore quelques Corps qui sont dans cet Electorat. Le peu de troupes qu'elle y laisseroit, pouvant suffire pour le tenir constamment dans l'oppression sous laquelle il continuë de gémir. Il demeurera toujours étonnant qu'un tel Prince puisse faire face à la fois

de tant de côtés, & réduire les choses à ses desseins. La campagne présente ne peut en montrer, comme la précédente, que des scènes bien tragiques : tout l'annonce.

Quant à l'Armée de l'Impératrice-Reine rassemblée près de *Königsgratz* en *Bohème*, elle est déjà forte de 65 mille hommes, & va être encore augmentée des troupes d'*Italie*, de *Hongrie* & de *Croatie* qui y arrivent successivement. Elle attendoit au commencement de Mars, pour se mettre en mouvement, que l'arrivée du Maréchal de Daun qui en aura seul cette campagne le Commandement en chef, le Duc Charles de Lorraine ayant demandé d'en être dispensé, à cause du mauvais état de sa santé qui a beaucoup souffert des fatigues que ce Prince a essuyées. Si les choses n'y ont pas réussi selon son zèle & ses espérances, on lui doit du moins la justice, qu'il n'a négligé ni soins, ni attentions pour y procurer un succès plus favorable. Un Corps de 18 mille hommes s'est mis en marche pour la *Silésie*, afin de tenter de faire lever le blocus de la Forteresse de *Schweidnitz*, que les Prussiens semblent se préparer à vouloir attaquer de nouveau. Mr. de Buccow commande ce Corps. Celui du Général Marshall est marché de *Bömisch-Leipa* suivi de son artillerie, pour aller à *Gabel* & à *Reichenberg*. C'est le Général de Sincere qui le commande, la présence du Baron de Marshall nommé au Gouvernement d'*Olmütz*, étant nécessaire dans cette Place, où il s'est rendu. Le Général Haddick est à *Töplitz*, & le Colonel Mitrowski près de *Commotau* avec deux Bataillons de Croates. Toutes les communications sont d'ailleurs bien établies entre les différens postes de l'Armée,

*des Princes &c.* Avril 1758. 273

l'Armée tant du côté de *Schweidnitz*, que du côté de *Jagendorf* & de *Halberschwerdt*, où commandent les Généraux de Ville & de Janus, qui ont chacun un gros Corps d'Infanterie & de Cavalerie sous leurs ordres. Il en est de même du côté de la *Saxe*, où les postes d'*Auffig*, de *Peterswaldau* & de *Commotau* sont suffisamment garnis. Il reste à ajouter sur la position du Général Janus, qu'elle le met à portée de tenir en échec la Garnison de *Glatz* & de l'empêcher de faire des incursions dans la *Bohème*.

Mais les opérations ont recommencé en *Silésie*. Les troupes de l'Impératrice-Reine y ont délogé le 18. Fevrier les Prussiens de *Troppau*. C'est le Général de Ville qui a fait cette expédition avec autant d'intelligence que de valeur, étant marché avec son petit Corps par *Gratzen* & *Dorffteschen* jusques dans les Fauxbourg de *Troppau*, dans le dessein d'y forcer les Prussiens à s'en retirer. Ceux-ci tentèrent de les défendre, & ensuite de se soutenir sur une hauteur, où ils avoient placé de l'artillerie, dont ils firent le 17. un feu fort vif pendant plus d'une heure. Malgré cet obstacle & la vivacité du feu de la mousqueterie Prussienne, les Grenadiers de Mr. de Ville se logerent dans les Fauxbourgs, & forcerent les Prussiens à le retirer de la Ville. Ceux-ci firent encore feu pendant la nuit pour empêcher l'établissement des Batteries; mais ne pouvant y réussir, ils furent obligés de se retirer avant le jour par le Fauxbourg de *Ratibor*. La perte de part & d'autre a été médiocre. Le 19, lendemain de la retraite des Prussiens de *Troppau*, un de leurs Régimens de Dragons, celui de *Stechau*, fut attaqué par les Ulans, soutenus des Hussars de

Caroli & des Carlstadiens, qui en ont tué & blessé une partie, fait prisonnier le Major Commandant de ce Corps, avec six Lieutenans, un Enseigne & 160 Dragons, & mis le reste en fuite. On a mis dans *Troppeau* deux Régimens d'Infanterie Hongroise; & le reste des troupes employées à en déloger les Prussiens, est rentré dans ses quartiers de cantonnement. Le même événement est arrivé à *Liebau*. Mr. de Sikowitz, Général-Major Autrichien, en a dirigé l'entreprise, & s'en est emparé. Il y avoit dans cette Place un Bataillon Prussien & des Compagnies franches qui en ont été délogées, après qu'une bonne partie y fut faite prisonnière de guerre. L'attaque & la défense ont été fortes. On compte parmi les morts du côté des Prussiens 55 hommes & 150 blessés: Et des Croates & Lycaniens de la troupe de Mr. de Sikowitz il y a eu douze hommes blessés, mais aucun n'a été tué. *Landshutt*, si l'on dit juste, est de même occupée de nouveau par les troupes Autrichiennes, qui doivent en avoir délogé les Prussiens. C'est une petite Place, ainsi que *Liebau*. Comme la petite guerre continuë, il s'ensuivra encore d'autres coups de main de cette sorte, avant qu'il n'en arrive de plus remarquables: car les Armées de part & d'autre n'auront leur complet que vers le mois de May. Il vient vers celle de l'Impératrice au-delà de 30000 Russiens. Un Corps de troupes Françoises de même force devoit s'y rendre de l'Empire aux ordres du Duc de Broglie, auquel le Roi de France avoit déjà donné ses ordres à ce sujet lorsqu'il étoit encore à *Brême*. *Egra* étoit même le lieu fixé pour le rendez-vous de ce Corps; mais il y a toute apparence qu'on

qu'on pourra s'en passer, & que les circonstances retiendront ces troupes à l'Armée du Comte de Clermont. Depuis le 11. Mars le Maréchal de Daun est de retour de *Vienne* à l'Armée de l'Impératrice-Reine, dont il a le Commandement en chef. Les Maréchaux de Bathiani & de Nadasti y sont aussi arrivés. Chacun de ces Généraux aura sous lui un Corps séparé. Peu de Généraux Prussiens sont retournés à la leur, parce que fort peu s'en étoient absentes. Tenons-nous à ce récit jusqu'à un autre mois, qu'on pourra parler des premiers efforts faits par ces Armées.

On avoit réglé à *Vienne* avec le Baron de Treskow, Général au service du Roi de Prusse qui y étoit venu de l'Armée de ce Prince, les conditions de l'échange des prisonniers Autrichiens & Prussiens, & elle devoit se faire dès les premiers jours de Mars à *Peterswalda* sur la frontière de *Saxe*, & à *Jagrendorff* sur la frontière de *Silésie*; ce qui n'est cependant pas encore exécuté. Il y a, comme on le pense, de la disconvenance au sujet du Prince de Brunswich-Bevern, détenu prisonnier à *Olmütz*, où il est traité avec tous égards. Il a la Ville entière pour prison, & il lui est même permis d'aller prendre l'air dans les environs, accompagné de quelques Officiers qui sont auprès de lui dans son Carrosse.

P R U S S E.

Tout ce Royaume occupé par les Russiens, dont ils ont demandé & reçu le serment de fidélité pour leur Souveraine, se louë de la bonne discipline que le Général Fermer, qui les commande en chef, leur fait observer. Il accrédite, de plus en plus, la bonne opinion que

que le public avoit déjà conçû de lui avant qu'il entrât en *Prusse* avec les troupes qui sont à ses ordres. Il a fait publier de dessus les Chaires, que chacun de ceux qui auroient des plaintes à faire de quelques excès commis, eussent à les porter devant la Chancellerie de guerre qu'il a établie à *Königsberg*, & laquelle ne manqueroit point d'accorder justice prompte & satisfaction. Les Ministres d'Etat & les autres personnes qui se sont absentes ont été rappellées en *Prusse*, sous peine, contre les réfractaires, que leurs biens seroient mis en séquestre. Les doüanes, les impôts & généralement tous les revenus affectés ci-devant aux Caisses du Roi de *Prusse*, se levent sur le même pied qu'auparavant, pour être déposé entre les mains des personnes autorisées à cet effet. On a donné à la Bourgeoisie & au Corps des Marchands des assurances, que la sureté & la liberté du Commerce & celle des Postes ne seroient nullement gênées: Mais on les a avertis en même-tems, qu'ils eussent à n'entretenir d'autres correspondances que celles qui regarderoient leurs propres affaires. Par cette raison, toutes les Lettres qui partent de *Königsberg* ne doivent être cachetées qu'au Bureau de la Poste, après avoir été visées par un Officier de l'Etat-Major. Enfin, les Russiens continuënt d'observer tout l'ordre possible dans le Royaume. Mais comme la conduite des Prussiens dans la *Saxe* les provoque à en prendre revanche, il est à croire que les Pays de la domination Prussienne s'en ressentiront dans peu, l'Impératrice ayant déclaré qu'elle feroit porter aux Etats de *Prusse* le même degré de peine qu'on feroit porter à la *Saxe*, & qu'elle ne poseroit point les armes  
que

que le Roi de Pologne n'eût été dédommagé jusqu'à la dernière obole.

Le Général - Major de Stoffeln est entré dans *Marienwerder* le 1. Fevrier avec 300 hommes. Un autre Corps de Russiens s'est mis en possession du territoire d'*Elbing* & de la Ville même, dont les revenus, appartenans au Roi de Prusse, ont été saisis au nom de l'Impératrice de Russie. Tous les habitans y ont été obligés de remettre leurs armes aux détachemens préposés pour les recevoir. Un poste avancé des Prussiens, consistant en 40 hommes sous les ordres d'un Capitaine, a été fait prisonnier par les Russes, à l'arrivée de ceux - ci sur le territoire d'*Elbing*. Leur Armée, & un gros Corps qui y arrive de nouveau des Provinces de leur Empire, sont en marche. Cette Armée doit se mettre en deux divisions à *Thorn*, point de réunion, dont l'un marchera en *Pomeranie*, & l'autre en *Silésie*.

*MECKLEMBOURG.*

Depuis que les troupes Prussiennes sont entrées dans ce Duché, les Baillages qui le composent & les Terres de la Noblesse ont été taxés à une si grande quantité de froment, de seigle, d'aveine & de foin, que ces provisions si l'on étoit en état de les fournir, suffiroient à l'entretien d'une Armée nombreuse. Le *Mecklembourg* seroit en même-tems épuisé par là de façon à ne pouvoir s'en relever de bien des années. Les seules contributions en argent sont si fortes, qu'elles excèdent déjà dix fois la valeur des revenus du Souverain, qui continuë de s'arrêter à *Lubeck*. Au cas cependant que son séjour dans cette Ville devint un prétexte pour y causer le moindre defagrément à la Régence,

ce Prince est déjà déterminé de demander un azile au Roi de Dannemarck dans ses Etats. On est en même-tems assuré que Sa Maj. Danoise, qui s'intéresse vivement au sort du Duc, le lui accordera avec plaisir.

Un Corps de Prussiens s'est présenté sur la fin de Fevrier devant *Schwerin*, où le Duc de *Mecklembourg* faisoit sa résidence avant qu'il eut été obligé de se réfugier à *Lubeck*. Les Prussiens ont sommé la Ville de se rendre sans délai, faute de quoi la garnison n'auroit aucune condition favorable à attendre; mais l'Officier ayant répondu à cette sommation, que le Duc son Maître l'avoit laissé dans la Ville pour s'y défendre, ils l'ont depuis laissé tranquille.

## Z E R B S T.

**I**L se présente des cas, toujours du côté de la Prusse, dans le tems où nous sommes, qui portent avec eux du singulier. Il s'est passé une affaire de ce genre à *Zerbst*, exécutée par des Soldats Prussiens, qui s'étoient donnés pour des Marchands. Ils ont tenté, dans le mois de Fevrier dernier, d'y enlever le Marquis de Fraygne, Gentilhomme François, avec ses papiers & ses domestiques. Mais l'entreprise ayant échoué, & le Prince d'Anhalt-Zerbst, qui s'est opposé en personne à cette violence, ayant pris le Marquis de Fraygne sous sa protection immédiate, les Prussiens ont pris le parti de se retirer, après que l'Officier qui les commandoit a été obligé de donner une déclaration portant « Qu'il » avoit reçu ordre du Général de Seidlitz, de » faire son possible pour enlever le Marquis de » Fraygne, & qu'il n'étoit venu à *Zerbst* que » dans cette vûe. » Cette affaire a fait beaucoup de bruit, & le Prince d'Anhalt-Zerbst y

y a paru fort sensible , la considérant comme une entreprise contre sa qualité de Prince de l'Empire & une violation des prérogatives de sa résidence. Il a informé du fait non-seulement la Cour de *Vienne* , mais aussi celle de *Russie* à laquelle il est étroitement allié , puis-que la Grande Duchesse , épouse du Prince Successeur au Trône de *Russie* , est propre sœur de ce Prince. Comme la Cour de France , par l'intérêt qu'elle prend aujourd'hui aux affaires de *d'Allemagne* , y entretient dans plusieurs Cours des Ministres , ou d'autres personnes chargées de l'informer des choses dont il convient d'être instruite , le Marquis de *Fraygne* étoit sur ce pied à *Zerbst* ; de façon que le Droit des Gens paroît aussi blessé en quelque sorte dans cette affaire. Le Prince d'*Anhalt-Zerbst* craignant que le Marquis de *Fraygne* ne fût exposé à quelque nouvelle tentative , s'il demeureroit logé dans une maison particulière , lui a fait donner un appartement dans son propre Palais.

Mais un Détachement Prussien étant revenu quelques jours après à *Zerbst* , y a investi le Château , qui fut bloqué pendant un jour. L'Officier sous les ordres duquel étoit ce Détachement , fit braquer le canon , & sommer le Prince qu'il lui fit livrer le Marquis. S. A. S. voulant maintenir sa protection , il y eut quelques négociations de sa part auprès du Roi de Prusse & du Prince Henri. Sa Maj. Prussienne tenant ferme à ne vouloir point se désister de ce qu'elle avoit demandé , le Commandant du Détachement Prussien déclara , que si le Marquis de *Fraygne* ne lui étoit pas livré , il ne pourroit se dispenser d'avoir recours à des voyes plus extrêmes. Dès-lors le Marquis de *Fraygne*

gne ne consultant que sa générosité, fit connoître qu'il ne vouloit point être la cause que le Prince d'Anhalt-Zerbst ni sa résidence fussent exposés à de nouvelles extrémités, & qu'il se remettoit de lui-même entre les mains des Prussiens. Il fut donc pris, & conduit sur le champ à la Citadelle de *Magdebourg*. Le premier logement dans lequel on l'y plaça étoit une espèce de cachot. On l'a mis ensuite dans une Chambre, où ses domestiques, arrêtés avec lui, n'ont la permission de l'approcher qu'en présence de l'Officier de Garde. Il y est traité en prisonnier d'Etat.

Telle est cette affaire, qui a porté le Prince d'Anhalt-Zerbst à quitter sa résidence, pour se soustraire à ce qu'il y auroit encore de plus fâcheux à éprouver de la part des Prussiens. La Princesse Douairière sa mère l'a accompagnée à *Hamboùrg*. La Princesse regnante n'a point quitté *Zerbst*. Elle a jugé devoir y continuer son séjour, afin de rassurer, par sa présence, les sujets du Pays, que le départ de leur Souverain avoit allarmés.

#### V I E N N E.

L'Impératrice-Reine, pour contribuer à l'éducation de la jeune Noblesse, ayant établi, depuis quelques années, dans cette Capitale, une Académie-Militaire, confiée aux soins du Baron de Kleinholtz, Lieutenant-Général, & sous la direction du Feldt-Maréchal Comte de Daun, Directeur en Chef de toutes les Académies-Militaires de ce Pays, Sa Maj. Imp., afin de rendre cet établissement plus utile, a jugé à propos de l'astreindre aux personnes de la Noblesse qui se destinent à une autre vocation que l'Etat-Militaire, & d'y admettre même

me les étrangers, à la charge tant par les uns qu'à l'égard des autres, de s'adresser par supplication à l'Impératrice, sans l'agrément de qui personne n'y sera reçu. Voici les nouveaux reglemens faits pour cette Académie, laquelle est entièrement différente de l'établissement des Cadets.

I. Sa Maj. Imp. entretient & paye pour l'instruction des jeunes Cavaliers, un Professeur de Géographie & d'Histoire, un Professeur de Mathématiques, des Maîtres pour les Langues Bohême, Hongroise, Italienne, Angloise & Française, un Maître d'armes, un Maître à danser & un Officier pour enseigner l'exercice militaire. Non-seulement, ces Professeurs & ces Maîtres sont les premiers & les plus habiles qu'il y ait dans la Ville & aux environs; mais de plus les heures de leurs exercices sont distribuées de façon que les Cavaliers peuvent, s'ils le jugent à propos, les fréquenter tous, ou n'en fréquenter qu'une partie, suivant les intentions de leurs Parens.

II. Outre ces Professeurs & ces Maîtres, il est libre à chaque Cavalier de prendre en particulier tel autre Professeur, ou Maître qu'il voudra, pour la Philosophie, le Droit, l'Écriture, la Musique, la Langue Allemande, en un mot pour telle Science ou tel Art que ce soit; bien entendu que ceux qui voudront faire venir de pareils Professeurs ou Maîtres particuliers, ne prendront pour cela que des personnes approuvées par Mr. le Lieutenant-Général Baron de Kleinholtz, & qu'ils seront tenus de les payer de leurs propres deniers. Il en est de même de ceux qui voudront fréquenter le manège, & qui devront payer cet article à part, ainsi que  
cela

cela se pratique dans toutes les Académies. Ils peuvent au-surplus être assurés, qu'ils seront parfaitement bien servis tant pour ce qui regarde les Ecuyers, que pour ce qui concerne les chevaux.

III. Il y a dans l'Académie, un nombre suffisant de Gouverneurs payés par Sa Maj. Imp. pour avoir soin des Cavaliers, & veiller sur leur conduite. Chaque Gouverneur est chargé de cinq Cavaliers, qui sont toujours sous ses yeux, & qu'il ne quitte ni jour ni nuit; les Chambres étant disposées de façon que les cinq Cavaliers avec leur Gouverneur peuvent y être, y travailler & y dormir très commodément. Il y a de plus, pour le service de chaque Chambre, un domestique payé par l'Académie; ce qui n'empêche pas qu'un Cavalier ne puisse, s'il le veut, avoir pour son service particulier, un domestique, auquel l'Académie donnera le logement, mais qu'il sera tenu de payer, comme de raison.

IV. La pension pour chaque Cavalier est de 325 florins par an; au moyen de quoi, outre le Gouverneur & le domestique commun dont il est fait mention dans l'article III., & les Professeurs & Maîtres dont il est parlé dans l'article I., l'Académie fournit le bois, la chandelle, le linge de table, & une nourriture très-convenable pour des personnes de condition, consistant en une Soupe pour le déjeuner, 6 Plats pour le dîner & 4. pour le souper, avec une quantité de vin suffisante. Pour ce qui est du reste, comme le Lit avec sa garniture, les meubles, l'habillement, le linge, le blanchissage, le papier, les plumes, l'ancre & autres choses semblables, chacun est obligé de s'en pourvoir à ses fraix & dépens.

V. Si cependant quelque Cavalier, pour évit

ser de l'embarras, souhaite que l'Académie l'entretienne de linge, d'habits & des autres choses qu'elle n'est point obligée de fournir, elle s'en chargera volontiers, moyennant la somme de 525 florins par année, tant pour la pension que pour l'entretien, sous la condition, que le Cavalier, en entrant dans l'Académie, soit suffisamment & convenablement pourvu de linge & d'habits.

VI. Un Cavalier qui voudra entrer dans l'Académie avec son Gouverneur & son domestique particulier, y sera reçu, en payant par année la somme de 450 florins pour lui & son Gouverneur; moyennant quoi, on leur fournira le bois, la chandelle, la table, le linge de table & le vin, ainsi qu'aux autres. Le Cavalier pourra, s'il le veut, fréquenter tous les exercices énoncés dans l'article premier. Il aura en outre une Chambre propre & commode pour lui & son Gouverneur avec un Cabinet joignant pour son domestique; mais ce sera à lui de payer son Gouverneur & son domestique, comme aussi de se procurer les différentes choses que l'Académie ne fournit pas.

VII. Les soins de Sa Maj. Imp. pour l'éducation de la jeune Noblesse ne se bornent pas simplement à procurer à Mrs. les Cavaliers les moyens de se former l'esprit & le corps. Sa principale attention est aussi, qu'ils soient solidement instruits des principes de la Religion Catholique & de la Science des mœurs. Pour cet effet, outre les Gouverneurs qui sont continuellement auprès d'eux, & dont l'emploi est particulièrement de leur inspirer les sentimens qui conviennent à des Chrétiens & à des personnes de naissance, il y a dans l'Académie un Ecclésiastique entretenu & payé par Sa Maj., non-

seulement pour desservir, en qualité d'Aumônier, l'Eglise de l'Académie, mais encore pour faire les Catéchismes, & donner les instructions nécessaires. On a soin outre cela de veiller à ce que les jeunes Cavaliers n'ayent jamais entre les mains des Livres défendus, & qu'ils ne voyent point de personnes suspectes en matière de Religion, ou pour ce qui concerne les mœurs. Enfin, les Parens pourront être parfaitement tranquilles sur cet article, de même que sur tous les autres, & s'en reposer entièrement sur le zèle & la piété de ceux qui sont à la tête de l'Académie, lesquels auront toujours l'œil à ce que tout s'y passe dans l'ordre.

II. Après bien des conférences tenuës à la Cour, & auxquelles le Maréchal Daun a constamment assisté, il partit le 9. Mars de Vienne pour l'Armée Impériale & Royale qu'il commande en chef seul, & qui est à présent en bonne partie rassemblée dans le Cercle de *Königsgratz* en Bohême. Tout a été réglé dans ces conférences pour les opérations, soit d'attaque, soit de défense, pour le cours de la campagne dont on peut annoncer l'ouverture faite, & laquelle, selon les apparences, ne manquera pas d'être aussi sanglante que celle de l'année dernière. Les Colonnes de Croates & de troupes Hongroises & Esclavones, que commanderont les Généraux de Bathiani & Nadasti, continuent de passer à la file devant Vienne pour cette Armée, où tous les Généraux & Officiers qui y sont de service, se trouvent actuellement rendus, de même que le Duc d'Ahrenberg, le Duc d'Urfel & le Marquis de Deynse, qui y sont retournés des *Pays-Bas*. Des trains d'artillerie de campagne & d'autres attirails, ainsi que des munitions

*des Princes &c.* Avril 1758. 283

ditions de toute espèce, sont aussi partis & partent journellement pour la *Bohème*. On compte beaucoup cette année sur les troupes de l'Impératrice de *Russie* & sur la puissante diversion qu'elles peuvent faire aux armes Prussiennes. Leur marche s'effectuë à cet effet, comme nous Pavons déjà marqué. Aussi, leur Souveraine a-t-elle réitéré à l'Impératrice-Reine les assurances les plus sacrées, qu'elle se tiendra entièrement au plan arrêté pour rétablir le plutôt possible la tranquillité dans l'*Allemagne*.

Deux jours avant le départ du Comte de Daun, il fut installé en qualité de second Grand-Croix de l'Ordre-Militaire de MARIE-THÉRÈSE, dont tout ce qui étoit nécessaire pour l'institution solide de cet Ordre avoit été arrangé. Avant lui le Duc Charles de Lorraine y fut installé comme premier Grand-Croix. Cette fonction s'est faite avec beaucoup de pompe par l'Empereur en personne, en sa qualité de Grand-Maitre.

L'Impératrice-Reine a conféré le Régiment de Koharri, Dragons, au Général Comte Antoine d'Althan.

Ali-Effendi, que le Grand-Seigneur envoie à Leurs Majestés Impériales, pour leur notifier son avènement au Trône des Ottomans, arriva le 10. Mars à *Schwechat*, à deux lieues de *Vienne*. Le Secrétaire de ce Ministre vint, suivant l'usage, annoncer son arrivée au Comte de Colloredo Vice-Chancelier de l'Empire, & au Comte de Kaunitz-Rittberg Chancelier de Cour & d'Etat. Le 13. l'Ambassadeur Turc vint occuper le Quartier qui avoit été préparé pour sa demeure dans le Fauxbourg de *Leopold-Statt*.

T

BAVIÈRE

**BAVIERE.** Par une Bulle du Pape il est permis à l'Electeur de lever sur les Biens Ecclesiastiques de ses Etats, la somme nécessaire dans les circonstances présentes pour entretenir ses troupes en bon état, fournir son contingent à l'Armée de l'Empire, & satisfaire aux autres dépenses que les conjonctures du tems peuvent réquerir.

**CORWAY.** Le Chapitre de cette Abbaye Impériale, située dans la *Westphalie*, procéda le 6. Mars à l'Electon d'un nouvel Abbé. Dans les cinq premiers Scrutins le Baron Philippe de Spiegel Président de la Chambre, & le Baron Charles de Reuschenberg eurent le même nombre de suffrages; mais au sixième ils se réunirent en faveur du Baron de Spiegel, qui fut proclamé de suite Abbé, Souverain & Prince du St. Empire : Dignité attachée à l'Abbaye de *Corway*, ou la nouvelle *Corbie*.

---

N O R D.

**R**USSIE. Sur les représentations des Ministres des trois Cours alliées, de *Vienne*, de *Versailles* & de *Varsovie*, l'Impératrice a donné ordre qu'indépendamment de l'Armée qui est rentrée en *Prusse*, sous les ordres du Général Fermer, on fit marcher en toute diligence un second Corps de troupes d'environ 30 mille hommes aux ordres du Général Brown, Ecois & Officier de grande expérience, pour s'avancer vers la *Sileisie*; ce qui s'exécute présentement, d'autant que le dessein de S. M. Imp. Czarienne, ainsi qu'elle l'a déclaré, est de faire cette année, conjointement avec ses Alliés, tout les efforts capables de vaincre les obstacles qui s'opposeroient au rétablissement de la paix, & de faire en sorte que le calme puisse

être rendu à l'Europe avant l'expiration de la même année; à quoi l'Impératrice destine une Armée de 80 à 90 mille hommes qui doit agir en deux Corps séparés en *Silesie* & en *Pomeranie* où des Corps s'avancent déjà. Elle a déclaré de plus, qu'elle gardera en dépôt le Royaume de *Prusse* & les autres Etats de S. M. Prussienne que ses troupes occuperont, jusqu'à ce que le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, ait été remis en possession de ses Etats Héritaires, & dédommagé de la perte de ses revenus & de son Armée, dont les estimations sont déposées à la Chancellerie Privée de Sa Maj. Imp. Czarienne, & montent à plus de cent quarante millions de florins d'Allemagne.

Le Comte d'Apraxin en détention dans la Citadelle de *Nerva*, y a été de nouveau examiné, & on le dit dès-à-présent dans un état à ne pouvoir plus ni nuire ni être d'utilité à personne.

Le Comte de Bestuchef, Vice-Chancelier de l'Empire, est entièrement disgracié.

*SUEDE*. On compte de réparer cette campagne les fautes commises dans la dernière. On leve des recrues à force, & l'on prépare en diligence tout ce qui est nécessaire pour accélérer l'embarquement des renforts destinés à passer en *Pomeranie*, où *Stralsund* tient constamment contre les Prussiens qui bloquent cette Ville, de même que l'Isle de *Rugen*. La Cavalerie Suedoise est toujours dans cette Isle, & il y a dans *Stralsund* une garnison de près de six mille hommes, dont une sortie a obligé le Maréchal de *Lehwald*, Prussien, à s'en éloigner.

\* Nous nous sommes laissés prévenir par les nouvelles publiques. Nous avons cependant depuis plus d'un mois ce qui suit. « Dans un

» Chapitre tenu à *Stockholm* le 21. Novembre  
 » dernier, le Roi proposa de décorer du grand  
 » Cordon de l'Ordre Royal de l'Etoile Polaire  
 » le Comte de Levenhaupt, ancien Colonel au  
 » service de France établi à *Metz*. Comme le  
 » cas étoit nouveau, cet Ordre n'ayant pas en-  
 » core été accordé à personne hors du Royau-  
 » me, le Chapitre supplia le Roi de permet-  
 » tre qu'on prît aussi l'avis des Chevaliers ab-  
 » sens. On a donc recueilli leurs suffrages, &  
 » sur leur unanimité le Cordon & les autres  
 » marques de l'Ordre ont été accordés au  
 » Comte de Levenhaupt. Ce Seigneur Suédois  
 » est fils du feu Comte de ce nom, Amiral  
 » des Flottes Suédoises, Neveu maternel du  
 » Maréchal Comte de *Stenbock*, & proche al-  
 » lié du feu Maréchal Comte de *Saxe*. Il quitta  
 » ce Royaume en 1711, avec la permission du  
 » Sénat, & entra au service de France en 1713.  
 » Depuis 36 ans il professe la Religion Ca-  
 » tholique, Apostolique & Romaine; ce qui  
 » paroïsoit devoir l'éloigner. Mais S. M. a  
 » jugé la collation de l'Ordre dûë à sa naissan-  
 » ce & à ses qualités personnelles. »

**DANNEMARC.** Quoique cette Couronne ne prenne aucun parti dans les affaires d'*Allemagne*, l'on en publie cependant que l'Angleterre en tirera bientôt un Corps de troupes à sa solde. Ce qui est plus certain, c'est que le Bureau de l'Amirauté à *Coppenhague* a mis en commission huit Vaisseaux & deux Frégates, & que cette Flotte n'est destinée jusqu'à présent qu'à croiser dans la Mer Baltique, & à protéger le commerce des sujets du Roi. Le Contre-Amiral *Fischer* la commande.

**POLOGNE.** Des Corps de troupes Russien-  
 nes

nes passent encore sur les frontières de ce Royaume & de la Lithuanie pour joindre leur Armée, qui se rend actuellement partie en Silesie & partie dans la Pomeranie. La Prusse-Ducale n'en reste pas moins occupée toute entière par leurs troupes. Le Roi attend toujours tranquillement de leur secours, quelque changement favorable pour son infortuné Electorat. Mais quel que puisse être ce changement, la ruine de la Saxe n'en subsistera pas moins: car quel nombre d'années ne faudra-t-il pas pour y revoir les choses dans l'état heureux où elles étoient avant l'invasion des Prussiens?

Le Comte de Bruhl, premier Ministre du Roi au département des affaires de l'Electorat de Saxe, continué d'exercer, comme à l'ordinaire, les fonctions attachées à ses emplois. Il n'est pas que son Château de *Pfærten* a été saccagé par les Prussiens, il n'y a que celui de *Nischwitz*, qui a éprouvé ce sort. Ce Ministre a fait convenir à raison de 25 mille écus, pour sa part, de ce que le Palais qui lui appartient à *Dresde* avec les effets qu'il contient, a dû payer dans la dernière contribution imposée sur les maisons de cette Capitale de la Saxe, vers où les troupes légères Autrichiennes commencent de s'avancer.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **D**Ans un tems où le Roi donne ses attentions au département de la guerre, Sa Maj. ne se livre pas moins à ce qui entre dans

celui des affaires étrangères. On est assuré que les Puissances du Nord inquiètes de ce qui se passe depuis les troubles présens de l'*Allemagne*, sont déterminées à faire des efforts pour ramener les choses à un point de décision, surtout la *Russie*. La guerre maritime avec l'*Angleterre* est sur-tout bien considérée dans la complication des intérêts communs. Quelque formidables que soient les armemens des Anglois, il semble qu'on n'en prend nulle allarme, parce que ceux que l'on a faits & qu'on prépare à la continué dans les divers Ports du Royaume, peuvent bien y répondre. A *Brest* l'ordre a été envoyé de préparer en toute diligence l'Escadre qui s'y trouve, & qui est de seize Vaisseaux de Ligne. Même ordre à *Rochefort* pour une autre de cinq Vaisseaux de guerre, & dont la destination paroît être de s'unir à la première.

Les Vaisseaux qui composent ces deux Escadres, sont, le *Soleil-Royal*, le *Tonnant*, le *Formidable* & le *Duc de Bourgogne*, de 80 canons; le *Glorieux*, l'*Intrépide*, le *Défenseur*, le *Courageux*, le *Diadème*, & le *Héros*, tous les six de 74 canons; le *Superbe*, le *Dauphin-Royal* & le *Northumberland*, chacun de 70 canons; l'*Inflexible* & le *Hector* de 74; & le Vaisseau le *Bizarre*, le *Belliqueux*, le *Prothée*, le *Warwick*, l'*Eveillé* & le *Célèbre*, chacun de 64. En tout vingt-un Vaisseaux, dont le choix aussi-bien que des Capitaines, qui sont tous nommés, & qui sont pris parmi les plus anciens & les plus expérimentés Officiers de mer, font présumer qu'il s'agit d'un projet de la plus grande importance. On n'hazardera point ici des conjectures là-dessus; mais on croit, selon  
les

les apparences, que son objet se renfermera dans les bornes de l'Europe. A bord de cette grande Flotte, qui doit être prête actuellement à mettre à la voile, il y a un gros Corps de troupes & plusieurs habiles Ingénieurs entendus dans la connoissance des sièges. Au reste, les opinions les plus vraisemblables sur un armement de telle nature, sont, qu'il s'agit d'exécuter quelque diversion assez considérable, afin d'empêcher les Anglois de détacher de chez eux un Corps de troupes pour renforcer l'Armée combinée dans l'Electorat d'*Hannover*, d'où les nouvelles qu'on reçoit de celle que commande le Comte de Clermont, sont peu favorables. On l'a marqué. Elle se retire à *Wesel*.

Mais à ces nouvelles il faut donner une suite. La retraite de l'Armée Françoisse dans ce Pays a été funeste surtout au Régiment des Gardes-Lorraines, qui a beaucoup souffert lorsqu'il eussy à *Hoya* les attaques du Prince Héritaire de Brunswich, qui s'est rendu maître de cette Place où commandoit Mr. de Châbor. Les honneurs de la guerre ont à la vérité été accordés à cet Officier pour la belle défense qu'il a faite. Sa Garnison, composée des Gardes-Lorraines, de quelques Piquets de Bretagne, des Grenadiers Royaux & de divers Escadrons de Dragons & de Cavalerie, n'en a pas moins perdu au-delà de 400 hommes tués & blessés: En cela elle a néanmoins été plus heureuse que celle de *Minden*, qui s'est rendue, où elle s'étoit retirée, au Prince Héritaire de Brunswich le 14. de Mars après cinq jours de tranchée ouverte. Celle-ci étoit composée de 3516 hommes, & elle n'a pû obtenir d'autre condition que celle d'être faite prisonnière de guerre.

guerre. Elle est sortie de *Minden* le 16. & a mis bas les armes pour être conduite aux endroits où les *Hannovriens* jugeront à propos de la répartir. Voici l'état de cette garnison. *Infanterie*, deux Bataillons du Régiment de *Salisch*, Suisse; un des Gardes Lorraines, deux de *Lyonois*, deux des Grenadiers-Royaux de *Solar*, & un du Régiment du Prince Charles Palatin, faisant huit Bataillons. *Cavalerie*, deux Escadrons du Régiment de *Clermont*, deux de celui de *Conti*, deux de *Mestre de Camp-Général* & deux des *Volontaires de Hainaut*, faisant huit Escadrons, outre quelques détachemens de *Hussars*, du Corps d'artillerie & des *Mineurs*. Les Officiers Généraux qui commandoient dans la Place, sont le Marquis de *Morangies*, Lieutenant-Général, le Comte de *Guiche* & le Comte de *Brulard*, Brigadiers. Après la reddition de *Minden*, dont on croit qu'on auroit pu retirer la Garnison à tems, le Comte de *Clermont* a jugé à propos de retirer celle qu'il avoit fait entrer dans *Hamelen*, & de la faire joindre aux troupes qui composent l'Armée de ce Prince, dont la position continuoit alors d'être telle que nous l'avons marquée dans l'article d'*Allemagne*; mais qui s'est ébranlée depuis.

Revenons à la Marine. Le grand armement dont nous avons donné un détail, est indépendant des autres armemens qui se font encore dans les deux Ports de *Brest* & de *Rochefort*, & qui paroissent avoir une destination différente de celle de la grande Escadre. Outre deux *Galliottes à bombes* qui sont dans le Port de *Brest*, il a été ordonné d'y en construire deux autres avec toute la célérité possible. Quant à l'Escadre de *Monsieur Duquesne*, elle est composée du

Vaisseau

*des Princes &c.* Avril 1712. 293

Vaisseau le *Foudroyant* de 84 canons & de 880 hommes d'équipage, à bord duquel il s'est embarqué; de l'*Orphée* de 64 canons & de 516 hommes, monté par Mr. Derville; de l'*Oriflamme* de 50 canons & de 412 hommes, par Mr. de Dagay, & de la Frégate la *Pleyade* de 36 canons & de 215 hommes, par Mr. de Lisle-Taulane, elle mit à la voile le 16. Fevrier de *Toulon*, & elle a joint depuis à *Carthagne* celle de Mr. de la Cluë, d'où elle a dû naviger avec elle jusqu'à une certaine hauteur au-delà du Détroit de *Gibraltar*, & revenir ensuite dans les mers de *France* pour y croiser & protéger le Commerce jusqu'à ce qu'elle ait consommé les vivres qu'elle a pris pour quatre mois. Cette Escadre réunie à *Carthagene* doit faire face dans ces parages à celle des Anglois qui est composée de quatorze Vaisseaux de ligne aux ordres de l'Amiral Osborne. On en apprend un combat, dont l'issue, dit-on, n'a pas été avantageuse. Il faut attendre pour en être mieux informé. Après le départ de Mr. Duquesne on a armé, par ordre de la Cour à *Toulon*, le Vaisseau de guerre le *Trison* de 56 canons & de 516 hommes, que montera Mr. de Montvert, ainsi que les Frégates la *Gracieuse* de 36 canons & de 215 hommes, commandée par Mr. de Blotier, & la *Minerve* du même port, par Mr. d'Aupede. Cette petite Escadre doit prendre aussi des vivres pour quatre mois; mais on n'en sçait pas encore la destination. Il y a eu à la continuë plusieurs petits combats en mer entre les Corsaires & les Bâtimens des deux Nations qui s'y disputent à présent la supériorité: des prises de part & d'autre en ont été les suites ordinaires.

Trente

Trente hommes de l'Escadre de Mr. du Revest, qui revenoient en *Provence*, étant arrivés à *Agde* dans le mois de *Fevrier*, s'y sont embarqués sur un gros Batteau qui a fait naufrage dans le Golfe de *Lyon*. Dix hommes ont eu le bonheur de se sauver ; le reste a été noyé.

De nouveaux ordres de la Cour ont été récemment envoyés à *Brest* pour y armer encore plusieurs Vaisseaux sous le commandement du Comte de *Conflans*. Une autre Escadre, qui est celle de Mr. de *Beaussier*, a ordre de partir pour *Louisbourg*. Le Vaisseau l'*Entreprenant* sera seul armé en guerre, les autres ne le seront qu'en flutte, mais ils auront leurs Batteries à fond de calle. On pourra par-là y embarquer plus facilement les Volontaires étrangers qu'on veut faire passer en *Amerique*, d'où l'on n'apprend rien de considérable.

II. La nouvelle du départ d'une Flotte Angloise du Port de *Spithead*, cause quelque ombage. On publie qu'elle va en droiture à *Louisbourg*; c'est ce que l'on saura mieux dans quelque tems. Quoi qu'il en soit, on se precautionne sur toutes les côtes de la *Flandre*. Une bonne partie de la Maison du Roi marche actuellement vers cette Province, & y elle formera un Camp assez nombreux. Quant à l'*Allemagne*, on y fait passer des Milices exercées. Elles se rendent à l'Armée du Comte de *Clermont*, où tous les Généranx & Officiers qui s'en étoient absentés se retrouvent actuellement. Les Lieutenans-Généraux qui doivent y servir sont nommés, & ce sont, le Marquis de *Villemur*, le Duc de *Randan*, le Marquis de *Contades*, le Comte de *Mortaigne*, le Marquis d'*Armantie-*

res, les Ducs de Brissac & de Chevreuse, les Marquis d'Anlézy, de Morangies, & de Sourches; le Comte de Fitz-James, le Chevalier de Nicolay, le Duc de Fitz-James, Mr. de Chevert, le Comte de Noailles, le Duc de Broglie, le Chevalier de Muy, le Comte de Lorges, le Duc de Lauragnais, les Comtes d'Andlau & de Guerchy, le Duc d'Havrey, le Marquis de Saint-Pern, le Comte de Saint-Germain, & le Marquis de Valiere. Les *Maréchaux de Camp* sont, les Marquis de Crillon & de Torcy, le Chevalier du Chatelet, le Marquis de Poyanne, le Comte de Montmorency, le Chevalier de Fontenay, les Comtes de Vogué & d'Orlick, Mrs. de Planta, Castella & Boccard; le Comte de Lutzelbourg, les Marquis d'Auver, d'Escars, de Dreux & de Salles; les Comtes de Champigneulle & de Rougrave, Mr. de Beaufovre, les Comtes de Vence & de Bergeyck, le Marquis de Voyer, le Chevalier de la Touche; les Marquis de Laval & de Monreynard, le Prince de Beauveau, le Comte de la Guiche, le Chevalier de Pons, les Marquis de Maupeou & de Bethune, le Comte de Segur, les Marquis de Leyde, de Roquepine, de Monty, de Traifnel, & le Comte d'Egmont.

III. Le Roi a créé Maréchaux de France le Comte de Berechiny qui étoit Lieutenant-Général de ses Armées, & le Comte de Conflans de Brienne, Vice-Amiral du Ponent. Le Prince de Condé & le Comte de la Marche ont été faits Maréchaux de Camp; & Mr. de Chevert, Lieutenant-Général & Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, a obtenu les Honneurs de Grand-Croix de cet Ordre: Et sur la démission demandée & accordée au Marquis de Paulmy d'Argen-

d'Argenson, de la Charge de Secrétaire d'Etat du Département de la Guerre, S. M. l'a proposée au Maréchal Duc de Belleisle. Ce Seigneur, quoi qu'âgé de 74 ans, l'a acceptée avec joye pour y donner de nouvelles marques de son zèle pour le service du Roi & de l'Etat. Sa nomination a fait un vrai plaisir à toute la Nation Française. Elle annonce un redressement de bien des abus qui se sont glissés dans les Armées, & que l'Officier & le Soldat trouveront plus de douceur dans le service. Quoique le Marquis de Paulmy se soit retiré, il conserve, en qualité de Ministre, le Génie & l'Artillerie de France. La place de Secrétaire d'Etat qu'il avoit, a été donnée à Mr. de Berryer, ancien Lieutenant-Général de Police, avec tous les départemens des Provinces qui y étoient annexées, y compris celui de la Ville de Paris, dont le Roi avoit déjà disposé en faveur du Comte de Saint Florentin lors de la retraite du Comte d'Argenson, mais qui fut remise nouvellement à S. M.

Le Roi a nommé à l'Archevêché de Lyon, vacant par la mort de Mr. de Tencin, Mr. de Malvin de Montazet, Evêque d'Autun, & a donné l'Abbaye de *Trois-Fontaines*, l'une de celles qui vaquent par la même mort, à l'Abbé Comte de Bernis, Ministre d'Etat. Elle rapporte 45000 livres.

IV. L'affaire concernant l'argent arrêté à *Osnabrugh* paroît avoir pris une tournure bien favorable pour ceux qui l'ont répété. Le Roi doit envoyer incessamment un ordre à Mr. de Castellat, Commandant de *Wezel*, d'accorder l'extradition des tonneaux où cet argent est contenu, aux Particuliers qui, par leurs factu-  
res

res & par les numeros des Caiffes, pourront prouver qu'ils en font réellement les propriétaires.

V. Malgré le zèle que la Faculté de *Sorbonne* a fait paroître pour la Bulle *Unigenitus*, elle vient de soufcrire aux volontés du Roi sur le silence prescrit par Sa Maj.

Par un Edit enrégistré au Parlement de *Paris*, le Roi a créé dix nouvelles Charges de Payeurs & autant de Contrôleurs des rentes sur l'Hôtel de Ville de *Paris*. La finance pour l'acquisition de chacune des premières est de 350 mille liv. & celles de chaque Charge de Contrôleur, de 90 mille livres.

En finissant cet Article la nouvelle arrive de l'Armée du Comte de Clermont « que ce  
» Prince ne se sentant pas assez fort dans *Hamelen* & ses environs, & y craignant un  
» même sort pour son monde que celui qu'a  
» eu le Marquis de Morangies dans *Minden*,  
» a retiré toute la grosse artillerie qui étoit à  
» *Hamelen*, de même que celle qu'on y avoit  
» conduite de *Hannover* & de *Brunswick*; qu'il  
» a fait sauter le pont de pierre qui est sur le  
» *Weser*; qu'il s'est replié ensuite, & qu'il est  
» allé établir son Quartier Général à *Paderborn*;  
» que toutes les troupes Françaises défilent vers la *Lippe* pour reculer encore plus  
» loin; que les *Hannovriens* & *Prussiens* s'étendent de plus en plus dans les Pays d'où les  
» François sont obligés de se retirer; & que  
» les derniers exigent des contributions immenses des Evêchés de *Hildesheim* & d'*Osnabrug*, & que celui de *Paderborn* doit s'attendre au même sort. »

» Que d'un autre côté les troupes légères  
Autri-

» Autrichiens de l'Armée du Maréchal Daun  
 » s'avancent, comme on l'a dit ci-dessus, dans  
 » l'Electorat de *Saxe*, & qu'elles ont pénétré  
 » jusques vers la Capitale, d'où l'on a des nou-  
 » velles à attendre.

Les Chanoines Reguliers de *Prémontré*, as-  
 semblés dans l'Abbaye de ce nom, Chef-Lieu de  
 leur Ordre, ont élu pour leur Abbé & Général.  
 Mr. Parchappe de Vinay, qui étoit Abbé de  
 Villers-Cotterets.

### ARTICLE III.

*Coutenant ce qui s'est passé de plus considéra-  
 ble en ANGLETERRE, en HOL-  
 LANDE, & aux PAIS-BAS, de-  
 puis le mois dernier.*

ANGLETERRE. I. Le Parlement toujours  
 assemblé, & toujours accordant des som-  
 mes, s'occupe toujours des affaires de l'intérieur  
 des trois Royaumes, qui étant peu intéressantes  
 pour l'étranger, le récit peut en être facilement  
 retranché de nos Recueils, surtout le tems  
 présent en montrant de plus remarquables.  
 Celles d'*Allemagne*, celles d'*Amérique* & celles  
 des *Indes* donnent matière à bien des Conseils,  
 à bien des délibérations. Il étoit comme réso-  
 lu de faire passer un Corps de douze à treize  
 mille hommes de troupes Angloises dans l'E-  
 lectorat d'*Hannover*, mais le tour qu'y ont pris  
 subitement les affaires, le changement de leur  
 situation devenu favorable par la retraite de  
 l'Armée Françoisise, qu'on croit à *Londres* de-  
 voir bientôt regagner jusqu'à *Wesel*, ont fait  
 en partie changer de dessein à cet égard. Ce qui

peut d'ailleurs y avoir encore contribué le plus, c'est la marche de la Maison du Roi Très-Chrétien dans l'*Artois* & vers les Côtes de *Flandres*, & les Escadres de la Couronne de France, dont une pourroit bien tenter une descente sur celles d'Angleterre. Quoiqu'il en soit, le Vice-Amiral Hawke, montant le Vaisseau de guerre le *Ramillies* de 90 canons, mit le 12. Mars à la voile de *Spithead*, avec les Vaisseaux de guerre le *Newack* & le *Torbay* de 80 canons, l'*Alcide* de 74, l'*Intrépide* & l'*Union* de 64. Cet Amiral, qui a continué avec un vent favorable sa navigation sans s'arrêter à *Ste. Helene*, doit avoir été joint à *Plymouth* par plusieurs autres Vaisseaux de guerre. Le Chevalier Hawke a ordre d'établir sa croisière sur les côtes de France à la hauteur de *Brest*. Il reste encore à *Portsmouth* vingt Vaisseaux de guerre prêts à mettre dans peu à la voile. Il y en a actuellement une trentaine croisant dans la *Méditerranée*. Le dessein de combattre Mrs. Duquesne & de la Cluë vers le Détroit de *Gibraltar* entre dans les instructions envoyées à l'Amiral Osborne. Il doit même s'y être déjà passé un commencement d'action dont on attend les particularités: Et s'il a été avantageux aux Vaisseaux de la Nation, on ne seroit pas étonné si l'on en voyoit bientôt reparoître devant *Minorque*. Une Escadre doit aussi bientôt sortir des Ports du Royaume pour la mer *Baltique*, afin d'agir contre les Russiens & les Suedois, au cas que Mr. Robert Keith, qui est allé à *Petersbourg*, ne réussisse pas dans ses négociations.

II. L'Amiral Boscaven doit être actuellement arrivé en *Amérique*, où il y a d'ailleurs quinze Vaisseaux de guerre employés en différentes

rentes stations : & six autres Vaisseaux de guerre, à bord desquels on embarquera un Corps de troupes, vont se rendre sur la Côte de *Guinée*, afin d'y rétablir les Forts & les Factories de la Nation que les François ont ruinés, & dont on a appris la nouvelle avec beaucoup d'amertume : Mais elle a été tempérée par celle d'un succès que la Compagnie des *Indes* a eue aux *Indes-Orientales*. Les François y ont été délogés de *Mazulipatan* ; d'autres disent que c'est de *Vizagapatam*, Etablissement qu'on ne connoit pas. Mais ce qui est en particulier un avantage notable pour la Compagnie, c'est de n'avoir plus à redouter les entreprises de son ennemi *Sourajé-Doulab*, homme inquiet & turbulent, qui ne tenoit aucun Traité, & qui, à la faveur du grand pouvoir que lui donnoit sa qualité de Nabab de *Bengade*, exerçoit toutes sortes de rapines & de vexations sur les Européens & sur les Nationaux, suivant que son caprice le lui dictoit. Les François perdent en lui un ami ; car il étoit presque toujours d'intelligence avec eux, pour chercher les occasions de nuire aux Anglois. Après avoir été fait prisonnier par ses propres troupes, dont plus de la moitié s'étoit révoltée contre lui, elles ont pris le parti de le massacrer avec tous ses partisans, afin de se délivrer par-là une fois pour toutes, d'un homme aussi remuant. Son Successeur *Jeffrey-Ali Kan*, qui étoit son premier Général, est aussi dévoué aux Anglois que son prédécesseur l'étoit peu. Pour leur donner des marques de son attachement, il s'est obligé de les indemniser de tous les dommages que *Sourajé-Doulab* leur avoit causés. Il s'est soumis à toutes les autres conditions que les Anglois ont trouvé à propos de lui

lui prescrire, & il s'est engagé en particulier à regarder les François comme ses propres ennemis aussi long-tems qu'ils le seront des Anglois. Ceux-ci ont pris en même tems des mesures pour s'assurer de la fidélité du nouveau Nabab, & pour le tenir dans une dépendance qui le mette hors d'état de violer ses promesses.

La défaite de Sourajé-Doukab a été accompagnée du pillage de ses trésors, qui étoient très-considérables, & dont la plus grande partie est tombée entre les mains des Anglois : Succès qui ne se sont pas bornés à l'avantage que la Compagnie des Indes en a retirés. Cette expédition, aussi bien que celle qui fut exécutée il y a quelque-tems contre le Pirate Angria, a été une fortune pour les Anglois qui s'y sont trouvés. L'Amiral Watson, qui commandoit une des Escadres Angloises aux Indes, & qui a fait l'expédition, y a profité pour sa part de six cens mille livres sterling, qu'il a laissées en mourant : car il n'a survécu que de quelques semaines à ce coup de main. Le Vice-Amiral Procope a été de la même expédition, & il y a eu pour sa part une somme presque aussi forte que l'Amiral Watson. Il a réuni, depuis la mort de ce dernier, les forces navales Britanniques dans ce Pays-là sous ses ordres. Les autres Officiers de mer ont eu une portion de butin proportionnée à leur rang, & qui les a mis tous à leur aise. De simples Matelots ont eu jusqu'à deux mille livres sterling chacun. Le pillage des richesses du dernier Nabab de Bengale a surtout contribué à rendre ce butin si grand.

IV. Comme il n'est plus question de faire  
V. passer

passer un Corps de troupes Angloises en *Allé-  
magne*, on parle d'une nouvelle offre très-  
considérable faite au Roi de Dannemarck, pour  
l'engager à joindre un gros Corps de ses trou-  
pes à l'Armée Hannovrienne. On prétend mé-  
me que le subside que S. M. Danoise recevoit  
dans ce cas, montoit à cinq cens mille liv-  
sterlings. Le retour d'un Courier dépêché à  
*Coppenhague* donnera plus de lumiere sur ce  
qui se publie à cet égard, & qui se réduit jus-  
qu'à present à de simples conjectures.

V. Le Général-Major Yorck est arrivé le 27.  
Fevrier de *La Haye* à *Londres*, & s'est rendu sur  
le champ à la Cour, où il a eu l'honneur de  
saluer le Roi, dont il a eu depuis plusieurs au-  
diences particulières. Il a eu aussi diverses Con-  
férences avec les Ministres de S. M. sur ce qui  
regarde ses commissions exécutées quant à l'oc-  
cupation d'*Ostende* & de *Nieuport* par les troupes  
Françoises. Le 14. Mars il a dû partir de *Lon-  
dres* & s'embarquer à *Harwich* pour passer à  
*Stado* & de-là à *Breslau*, afin d'y signer avec  
le Roi de Prusse un nouveau Traité relatif aux  
opérations du plan qu'on doit suivre pendant  
cette campagne. Mr. Yorck retournera ensuite  
à *La Haye* pour y continuer les fonctions de  
son Ministère. Le Chevalier Hanbury Williams  
est aussi arrivé à *Londres*, de même que le Co-  
lonel Campbell qui revient de *Stockholm* : & le  
Comte de Loudoun y est attendu d'*Amérique*,  
d'où il est rappellé. Il pourra bien être exami-  
né à son retour par un Conseil de guerre, la  
Cour ne paroissant pas des plus satisfaite de la  
conduite qu'il a tenuë dans le Commandement  
en chef des troupes de la Couronne dans ce  
Pays-là.

*des Princes &c. Avril 1758. 303*

**HOLLANDE.** Les choses demeurent en ce Pays dans le silence sur les représentations de la Princesse Gouvernante quant à l'occupation des deux Places Maritimes des Pays-Bas Autrichiens par les François. La République croit donc ne devoir y prendre aucune part; considérant vraisemblablement que cette occupation ne porte aucune atteinte aux Traités, & quelle a pû se faire. On tient cependant, en ces conjonctures, les troupes en bon état, de même que la Marine, qui prospère de plus en plus par la facilité que la navigation des Vaisseaux Marchands trouve dans toutes les mers du monde.

*Pays-Bas.* Les recrues sont déjà faites pour remplir le vuide occasionné pendant les deux dernières campagne, aux Régimens Nationaux qui s'y sont si bien signalés. Elles sont même en partie en chemin vers *Luxembourg*, pour se rendre de là à leur destination. Cette dernière Province en a déjà fourni un nombre, & la levée s'y continuë pour un nouveau de deux mille, accordé par les Etats.

Le Gouvernement de *Nieuport*, qu'avoit le feu Prince de Stolberg, a été donné par l'Impératrice-Reine au Marquis de Los-Rios, Général-Major.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en ITALIE depuis le mois dernier.*

**ESPAGNE. I.** Les préparatifs de cette Couronne, par mer sont des plus grands.

Dans tous les Ports on continuë à travailler sans relâche aux armemens. Il y a actuellement vingt Vaisseaux de Ligne en état d'en sortir au premier ordre, & dont le commandement est destiné à Don Pedro Stuerd. Si le cas l'exigeoit, seize autres Vaisseaux de Ligne, dont on acheve aussi l'armement, pourroient les suivre en peu de tems. Tous ces Navires sont depuis 60 jusqu'à 80 pièces de canon. Mais le tems d'en faire usage n'est pas encore arrivé. La Cour suspend ses résolutions. Animée des mêmes sentimens qui animent celle *Dannemarc*, ces deux Cours reconciliées sur leurs intérêts mettront leur gloire à reconcilier l'Europe, si leurs bonnes intentions ne sont pas rendues infructueuses & ne leur laissent que le regret de n'avoir pû les effectuer. La protection du commerce est le motif jusqu'à présent donné des formidables préparatifs de la Couronne: on y ajoute celui de réprimer les pirateries des Anglois qui vont à la continuë; puisqu'ils se sont depuis peu emparés dans les *Indes* de 25 à 30 Bâtimens Espagnols, dont ils ont déclaré plusieurs de bonne prise, parce qu'ils avoient des marchandises de France à bord; comme s'ils ignoroient que les Flottes Espagnoles & les Vaisseaux de régître sont toujours chargés de marchandises de presque toutes les Puissances de l'Europe, l'*Espagne* n'étant point capable de pourvoir à la consommation de la dixième partie de ce qui est nécessaire aux *Indes*. Mais la nombreuse Escadre préparée pourroit bien avoir aussi pour destination de protéger une Flotte qui revient de l'*Amérique méridionale*, & qui a à bord plus de douze millions de piastres: les Anglois, toujours tentés par l'appas  
des

*des Princes, &c.* Avril 1758. 305

des richesses, pourroient bien avoir jetté les yeux sur ce trésor. Ils ont donné jusques ici des préludes suffisans de leur façon de penser, pour être par-tout bien en garde sur leur sujet. Encore en dernier lieu, c'est-à-dire, sur la fin de Février, un de leurs Vaisseaux arborant le Pavillon Turc eut l'audace d'attaquer une Frégate Espagnole de vingt canons, dont il se feroit rendu maître, si deux autres Frégates ne fussent survenuës pour la dégager. Alors l'Anglois surpris, crut, pour se tirer du pas dans lequel il s'étoit engagé, devoir mettre son vrai Pavillon. Il le mit: mais les Frégates poursuivirent le combat, le prirent & le menerent à *Carthagene*. Motif nouveau après tant d'autres, pour déterminer une bonne fois la Cour à ne plus user de tant de menagemens envers l'*Angleterre*, & à ne plus prêter une oreille si bénigne à toutes ses excuses. On a bien commencé d'en agir contre ses Forbans dans la *Nouvelle-Espagne*. Le Gouverneur de *Honduras*, non-content d'avoir chassé les Anglois des Etablissmens qu'ils avoient formés sur la Côte, ainsi-que nous l'avons rapporté, y fait actuellement construire plusieurs Forts pour leur en défendre les approches.

Pour revenir aux armemens de la Monarchie, on ne se souvient pas d'y en avoir vû faire d'aussi considérables que ceux qui se préparent maintenant. On ne se souvient pas non plus d'avoir vû arriver à la Cour des Couriers si fréquemment de celle de *France* qu'à présent, & en partir également pour *Versailles*. Les dépêches des premiers continuënt à donner matière aux Conseils du Roi à qui le Vicomte d'Aubeterre, Ambassadeur de France, a com-

muniqué la résolution prise par S. M. Très-Chrétienne de faire armer une Flotte considérable dans ses Ports de l'Océan. Comme dans les circonstances présentes, il paroît qu'on excite l'inclination belliqueuse du nouvel Empereur de Maroc, ou qu'il se porte lui-même à la suivre, la Cour a donné ordre de perfectionner au plutôt les travaux commencés à *Ceuta*, pour mettre cette Place à l'abri de toutes les entreprises des Maures, & de la pourvoir de munitions abondantes.

II. Le Vaisseau de régître le *Saint-François-Xavier* arriva le 18. Février à *Cadix*, venant de *Buenos-Ayres*, d'où il a apporté une riche cargaison, consistant en 883294 piastrres en or & en argent, outre différentes sortes de marchandises. La Frégate l'*Impératrice-Reine* y arriva le même jour, venant aussi à *Buenos-Ayres*, chargée entre-autres de 275241 piastrres monoyées.

III. Le Comte d'Aranda, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de Portugal, s'est démis de tous ses emplois pour n'avoir pu, dit-on, réussir en des prétentions qu'il formoit contre le Ministre de la Guerre. Don Jaime, Marquis de Soto-Major, Ambassadeur actuel auprès du Roi de France, le remplace dans la Direction-Générale de l'Artillerie & du Corps du Génie auprès des Armées. Sa Maj. l'a nommé en même-tems Chef d'un Régiment d'Artillerie. Comme ces charges demandent la présence de celui qui en est revêtu, Mr. de Soto-Major reviendra en Espagne, après qu'il y aura un autre Ambassadeur désigné en sa place. Le Roi a nommé aussi le Duc de Medina-Sidonia Grand Ecuyer, poste qui  
vaquoit

*des Princes &c.* Avril 1758. 307

vaquoit depuis la mort du Marquis los Balba-  
fes. Le Comte d'Onate a été déclaré Grand  
Maître de la Maison de la Reine, & le Duc  
de Bejar a obtenu l'Emploi de Sommelier de  
la Cour, devenu vacant par cette promotion.

On s'attend d'apprendre à tout moment les  
particularités d'un combat qui doit s'être don-  
né entre les François & les Anglois, vers *Car-  
thagene*; mais ce n'a été qu'une rencontre com-  
battuë, dont les Amiraux François se sont bien  
tirés.

Le Vaisseau la *Nôtre-Dame du Rosaire*, &  
trois Bâtimens qui étoient partis de *Cadix* sur  
la fin du mois de Janvier dernier pour se ren-  
dre à *Carthagene en Amérique*, ont échoué  
près de *Saint Lucar*. Dans le nombre des  
personnes qui ont péri, se sont trouvés, plusieurs  
Missionnaires Jésuites. On estime d'ailleurs à  
600000 piastras la perte causée par ce nau-  
frage.

*PORTUGAL.* De *Salva-Terra*, où la Cour  
s'est tenuë pendant quelque-tems, elle est re-  
venuë occuper ce qu'on a rétabli à *Lisbonne*  
du Palais Royal. Comme l'on répare petit à  
petit les demeures que les tremblemens de terre  
ont ruinées ou endommagées dans cette Capitale,  
il paroît que le dessein de la reconstruire sur  
un nouveau Plan, est évanouï. Ce dont le  
Ministère s'occupe à présent, c'est d'exécuter  
les ordres du Roi pour mettre sur un pied res-  
pectable les forces de terre & de mer du  
Royaume. Les recruës se font à cet égard avec  
tout succès.

Cinq Vaisseaux de la Flotte de *Marinhao* &  
du *Grand-Para* entrèrent le 11. Fevrier dans  
le Port de *Lisbonne* sous l'escorte d'un Vaisseau  
de guerre. Les deux autres Navires de cette

Flotte qui est composée de sept, sont restés à la *Barbade* pour s'y refaire d'un accident qu'ils ont eu en route. La cargaison de cette Flotte, qui est pour le compte du Roi & des particuliers, est des plus considérables.

## I T A L I E.

**R**OME. On vient de publier en cette Ville un Traité de Commerce entre le St. Siège & la Lombardie-Autrichienne, consistant en 16 articles. Il a été signé à Rome le 7. Décembre de l'année dernière par le Cardinal Archinto, Secrétaire d'Etat & Ministre Plénipotentiaire du Pape. Il l'avoit été à Milan le 30. Novembre par le Comte de Christiani, Conseiller d'Etat, Chancelier de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême pour le Département de la Lombardie, & Ministre Plénipotentiaire de Sa Maj. Impériale. Cette Cour ne montre d'ailleurs rien de remarquable, non plus que les autres de l'Italie, qui paroissent ne rien appréhender de la guerre qui est portée en *Allemagne*, & de celle qui continuë sur mer entre les François & les Anglois. Le Roi des Deux-Siciles arme à la vérité, & il y a toujours apparence qu'une partie de ses troupes ira occuper les Places de la *Lombardie* d'où les Autrichiens sont partis pour la *Bohême*. 3600 hommes de celles de *Toscane* sont actuellement en marche de ce Grand-Duché, afin de se rendre pareillement à l'Armée de l'Impératrice-Reine dans le même Royaume. Mais il ne paroît plus que le Roi de Sardaigne y enverra de ses troupes.

Les Corses redeviennent paisibles. On n'entend plus parler d'eux.

MORTS.

M O R T S.

Onslow-Burish, Ministre du Roi de la Grande-Bretagne auprès de la Diète générale de l'Empire & des Cercles antérieurs, mourut le 13. Janvier à *Munich* dans la 60<sup>me</sup> année de son âge.

Le 21. mourut à *Naples* le Duc de Castropignano, Capitaine-Général des Armées du Roi des Deux-Siciles. Il est remplacé dans ce grand Emploi par le Comte de Sangro, Gouverneur de *Gaëte*.

Gaspard, Baron de Boselager, Abbé de la célèbre Abbaye de *Corway* sur le *Weser* à 9 lieues de *Paderborn*, Prince du St. Empire, est mort dans cette Abbaye le 22. âgé de 71 ans.

Le 30. mourut à *Copenhague* Charles Adolphe de Plessen, Grand-Chambellan & Conseiller-Privé du Roi de Danemarck.

Le 29. est mort à *Rome* le Cardinal Mattei & le Commandeur Giustiniani.

Sur la fin du même mois de Janvier la mort a enlevé Mr. Ange Anastasi, Archevêque de *Sorrento* dans le Royaume de *Naples* & Patriarche d'Alexandrie. Le Pape a nommé à l'Archevêché vacant Mr. Cerrale neveu du défunt.

Le 2. Fevrier la Princesse Anne de Holstein-Gottorp, épouse du Prince Guillaume de Saxe-Gotha, est mort à *Gotha* d'un flux de sang dans sa 48<sup>me</sup> année.

Ferdinand-Jules Comte de Troyer, Baron de Trosenstein, Cardinal Prêtre de la sainte Eglise Romaine, Créature du Pape regnant de la promotion du 10. Avril 1747. Evêque d'*Olmutz* & Archidiacre de *Troppau*, est mort le 5. à *Brimm*, âgé de 61 ans, laissant un qua-

torzième Chapeau vacant dans le Sacré Col-  
lége.

François-Gonzague de Castellon, Duc de Solferino, Prince du St. Empire Romain, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, & de celui de St. Janvier, Grand d'Espagne de la première Classe, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Catholique & Grand Maître de la Maison de la Reine, mourut à *Madrid* le même jour, âgé de 74 ans.

Le 7. mourut à *Groningue*, Juste-Leve, Lieutenant-Général au service des Etats-Généraux, Colonel d'un Régiment d'Infanterie & Commandant de *Tournay*.

Le Vice-Amiral Watson ayant accumulé de grandes richesses aux Indes, n'en a pas longtemps profité.

Messire Alexandre-Hector de Gouvernet, Seigneur de Verclause, est mort le 10. à *Bagnols*, Diocèse d'*Ufex*, à l'âge de 96 ans.

Le 18. mourut à *Paris* le savant & pieux Auteur de l'*Histoire du Peuple de Dieu*, le R. Père Berruyer de la Compagnie de Jesus, dont on a depuis peu d'années l'*Histoire du Peuple Chrétien*, qui est une suite de la première.

Mr. de Gioia, Ministre Plénipotentiaire du Duc de Modene à la Cour de France, est mort à *Paris* le 19. n'ayant que 53 ans.

Pierre-Guerin de Tencin, Cardinal, Archevêque de Lyon & Proviscur de Sorbonne, Ministre d'Etat, Abbé des Abbayes de *Vezelay* Diocèse d'Autun, de *Trois-Fontaines* Ordre de Cîteaux Diocèse de Châlons-sur-Marne, d'*Aisyay* Diocèse de Lyon, & d'*Abondance* en Savoye, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, est

*des Princes &c.* Avril 1758. 311

est mort en son Palais Archiépiscope le 2. du mois de Mars dans la 84<sup>me</sup> année de son âge. Il vaque présentement quinze places dans le Sacré Collège. Le Cardinal de Tencin avoit été nommé à l'Archevêché d'Embrun en 1724, & à celui de Lyon en 1740. Ce Prélat, que l'élevation de son génie rendoit capable d'occuper les plus importantes Places, a gouverné le Diocèse de Lyon dans des principes qui lui ont attiré l'estime de ses Diocésains & celle des étrangers. Généreux & magnifique, comme les grandes ames le sont ordinairement, les pauvres perdent en lui un Bienfaiteur qui les combleoit de ses largesses; & il a laissé dans le Palais Archiépiscope une marque de sa magnificence. Ce Palais contient une Salle extrêmement spacieuse, dans laquelle s'est tenu autrefois le Concile général de Lyon. Le Cardinal de Tencin l'a fait orner en entier d'une Tapiserie représentant les *Actes des Apôtres*, qu'il a fait faire à la Manufacture Royale des Gobelins à Paris. Les figures sont d'un travail admirable, & tout l'ouvrage est relevé en or.

Guy de Dufort, Duc de Lorges, Comte & Baron de Quintin, Vicomte de Pommerit, est décédé le 3. à Chaillot près de Paris, âgé de 75 ans.

Louis-Georges Comte de Clermont-Gallerande, Maréchal des Camps & Armées du Roi Très-Chrétien, premier Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orléans, est mort le même jour à Paris, ayant 74 ans.

**MARIAGE.** Le Comte de Potocki, Lieutenant Général des Armées du Roi & de la République

publique de Pologne, Staroste de Nowofzelski, épousa le 26. Janvier à *Varsovie*, la Comtesse Biendowska, Chozna de la Couronne, née Comtesse de Dziduszicka.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Occupations Philosophiques, ou Méthode facile pour apprendre la Philosophie, dédiée à S. . . . Monseigneur le. . . . avec Figures. Par l'Abbé DE LANNOY, Chapelain de la Cathédrale d'Anvers. A Bruxelles, chez Jean Joseph Boucherie, Imprimeur Libraire rue de l'Empereur.*

Ces Occupations comprennent la *Logique*, la *Métaphysique* & les *Mathématiques* : les Occupations *Mathématiques* renferment l'*Arithmétique*, la *Géométrie*, la *Trigonométrie*, l'*Optique*, la *Perspective*, la *Catoptrique*, la *Dioptrique*, l'*Hygristique* ou Science qui concerne les Liquides. La *Gnomonie*, plusieurs *Principes & Loix des Mécaniques*, l'*Artillerie*, les *Fortifications* & l'*Architecture*.

L'on voit par le dénombrement des Parties de cet Ouvrage, que renfermant en un vol. in octavo tout ce qu'on doit ordinairement rechercher dans plusieurs volumes, il fera d'une grande utilité à un chacun, de quelque condition qu'il soit : puisque l'on trouvera dans la *Logique*, & la *Méthaphysique* des connoissances utiles & nécessaires à quiconque veut se faciliter une chemin des Sciences supérieures ; & que les Occupations *Mathématiques*, outre l'utilité générale à un chacun, faciliteront encore aux MILITAIRES en particulier, beaucoup de recherches, de lumières & d'éclaircissements qui leur sont

*des Princes &c.* Avril 1758. 313

font nécessaires. Mais comme cet Ouvrage demande beaucoup de dépenses, surtout pour le grand nombre de Figures qu'il faut faire graver, le Public, amateur de s'instruire, ou désireux de faciliter l'intelligence de la *Philosophie* à la Jeunesse commise à ses soins, est prié de souscrire; il ne donnera par Souscription que 4 Escalins ou 28 sols argent de Brabant, au lieu qu'en l'achetant sans souscrire, il payera 6 Escalins ou 24 sols argent de Brabant. Cette Souscription commence dès à présent & se fermera à la fin d'Avril 1758. ou plutôt si elle est remplie. On pourra à cet effet s'adresser chez JJ. BOUCHERIE *ruë de l'Empereur à Bruxelles*, qui imprime cet Ouvrage avec Approbation. On verra dans les Exemplaires la Personne à qui cet Ouvrage est dédié.

*Ceux qui voudront souscrire, auront la bonté de donner leurs noms & leur demeure.*

---

LES Sieurs Thomas père & fils, Imprimeurs Libraires à Nancy, débitent actuellement le premier volume in fol. du Nobiliaire de Lorraine, qui a pour titre : *Nobiliaire, ou Armorial général de la Lorraine & du Barrois, en forme de Dictionnaire, avec une ample Dissertation à la tête de l'ouvrage, sur les honneurs, privilèges, prérogatives & immunités accordés par les Ducs de Lorraine à leur Noblesse. Un Recueil d'Arrêts, Edits & Ordonnances sur le même sujet.* Dans le corps de cet Ouvrage se trouvent les armes gravées & environnées de très-beaux Cartouches; à côté de chaque article, les dates des annoblissemens, les filiations & les illustrations de plusieurs familles. En faveur de ceux qui n'entendent point le Blason, on a mis en toutes Lettres une explication des pièces, métaux & couleurs des armoiries & des cimiers. Par le R. P. DOM Ambroise Pellerier, Religieux Bénédictin, Curé de Senones.

On invite derechef les Maisons de noms & d'armes, d'envoyer leurs titres, soit originaux ou copiés

piés en bonne forme, à l'Imprimeur (*port franc*) pour ajouter à ce qu'il y a déjà de l'Auteur, à l'exemple de quantité d'autres Maisons de la Chevalerie, qui lui ont fait l'honneur d'avoir en lui cette confiance; si-non & à faute de ce, nous ne nous servirons que de ce qui a été recherché avec soin dudit Auteur, & personne n'aura rien à nous imputer.

Ce premier vol. qui contient huit cens quarante-deux pages, sans compter la Préface & autres discours préliminaires, se vend chez lesdits Imprimeurs-Libraires trente-six livres de France, par forme de Souscription; enforte que ceux qui voudront l'acheter, seront obligés de donner pareille somme de 36 livres en recevant le second volume, & 8 livres lorsqu'on leur délivrera le dernier. Ceux qui attendront que tout l'Ouvrage soit imprimé pour l'acheter, en payeront 84 liv. même cours.

---

*H*istoire de la Campagne de 1757. par les Armées combinées de la France & de l'Empire, contre celle du Roi de Prusse, à laquelle on a joint tout ce qui s'est passé d'intéressant dans l'Electorat d'Hannover depuis le 10. Septembre dernier, jour auquel le même Auteur a terminé le volume de la Campagne de l'Armée de Richelieu jusqu'au 1. Janvier 1758.

Ceux qui en désireront, s'adresseront directement à l'Auteur resident à *Francfort-sur-le-Meyn*, ou au Sr. Henri Libraire à *Nancy*, ou à l'Imprimeur de ce Journal.

Le même Auteur publie actuellement les deux premiers volumes de l'Histoire générale de Lorraine: Ouvrage qui auroit pû paroître un mois plutôt, si on n'avoit pas été obligé de réimprimer le premier tome, soit faute d'avoir pû trouver à *Francfort* des caractères pareils à ceux avec lesquels il avoit été imprimé dans les *Pays-Bas*, soit aussi, parce que les épreuves n'avoient point été revûes par l'Auteur.

Comme on n'en a tiré exactement que cinquante Exemplaires au-delà des Souscriptions, ceux qui en désireront, pouront jusqu'au 1. de May s'adresser au même Sr. Henri ou autres Libraires chez lesquels on a souscrit. Passé ce tems, le prix du volume sera, *broché*, de 4 liv. 10 sols de France.

On trouve chez le même Libraire à *Nancy* un affor-

*des Princes &c. Avril 1758. 315*

ément de différentes fortes de livres, en outre un bel assortiment de Canons pour la Messe, de même que du beau papier d'Hollande & autres.

---

*PRônes pour tous les Dimanches de l'Année, avec une méthode pour les faire servir à un dessein de Mission. Par Mr. CHEVASSU, ancien Curé du Diocèse de St. Claude. Deuxième Edition en 17, volume in 8°. proposée par Souscription. A Liège, chez Jean-Etienne Philippart, Imprimeur & Libraire sur le pont d'Isle. Avec Approbation & Privilège de S. S. E.*

### *Conditions de la Souscription.*

**L**E prix de cet Ouvrage qui est en quatre gros volumes in octavo que le Libraire offre au Public, est de 5 florins argent de Liège, en blanc.

Le I Tome contient 538 pages, le II. 556, le III. 574. & le IV. 646, qui sont 144 feuilles d'impression, du format, du papier, & du même caractère que l'Extrait d'une Préface qui en paroît.

Ceux qui souscriront ne seront tenus que de payer les deux premiers Tomes d'avance, & en leur livrant les deux derniers, ils acheveront l'entier payement.

La Souscription commence dès-à-présent, & finira au 1. May 1758, après lequel tems, on ne pourra plus avoir les IV Tomes qu'au prix de 7 florins.

Trois mois après l'expiration dudit terme premier May 1758, on recevra dans les lieux où on aura souscrit le premier Tome, & de trois mois en trois mois les suivans, & ce, en payant le port ainsi que les droits.

Le Prix de 5 florins auquel se bone le Libraire, pour la Souscription de cet Ouvrage qu'il propose, fait voir son desintéressement, puisqu'il se vend ordinairement neuf florins, & encore est-ce avec beaucoup de peine qu'on peut le trouver.

---

**L'**Accueil favorable avec lequel le Public a reçu le **JOURNAL, ou Calendrier de Metz pour l'année**

présente 1758, un volume in octavo, annoncé dans notre Journal de Fevrier dernier, a engagé le Sr. Joseph Colignon, Imprimeur à Metz, à en faire une seconde Edition, qui doit plaire également pour les augmentations & les changemens qu'on y a faits. Ce Calendrier très-utile pour la Province des *Trois-Evêchés*, a dans cette seconde Edition 126 pages; c'est-à-dire, six pages de plus que dans la première, non compris la Table des Matières & les Approbations; & ce sans augmentation du prix, qui demeure fixé à douze sols de France.

*Avertissement pour la Lotterie de Cologne.*

LA Direction de la Lotterie de Cologne prévient le Public, qu'un Particulier mal-intentionné, & chargé de billets d'une nouvelle Lotterie qu'il distribue pour subvenir aux fraix de la tournée qu'il a entrepris, seme hautement dans les Villes qu'il parcourt, que la Lotterie de S. A. S. E. de Cologne n'aura pas lieu; qu'elle est dans une inaction totale, & qu'il est dangereux de lui livrer sa confiance. Comme un tel homme ne peut être avoué; que sans doute il abuse d'un nom respectable pour faire valoir ses intérêts ou celui de ses commettans, la Direction de la Lotterie de l'Electorat de Cologne supplie le Public de juger cet homme par ses intentions; de jeter les yeux sur le succès d'un premier exercice, sur l'exactitude des payemens, la régularité des époques annoncées, & la continuation de cette Lotterie, dont le premier tirage fait avec exactitude, est une preuve de la certitude de ceux qui doivent suivre.

Ce Particulier venant de la Haute-Allemagne, a descendu le Rhin; & c'est dans les Places qu'il avoisine, qu'il a commencé ses calomnies, notamment dans la Ville de *Worms*; & ce qui caractérise beaucoup plus encore son audace, jusques sur le Port de la résidence de *Bonn*, il continue sa route par *Cologne*, *Aix-la-Chapelle*, les *Pays-Bas* & la *France*. La Direction de la Lotterie de *Cologne* indépendamment de l'intérêt particulier qu'elle a d'annéantir de faux bruits, se croit obligée de mettre le Public à l'abri des pièges qu'on lui tend.

F I N.